SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme français

reconnue d'utilité publique par décret du 13 Juillet 1870

Bulletin

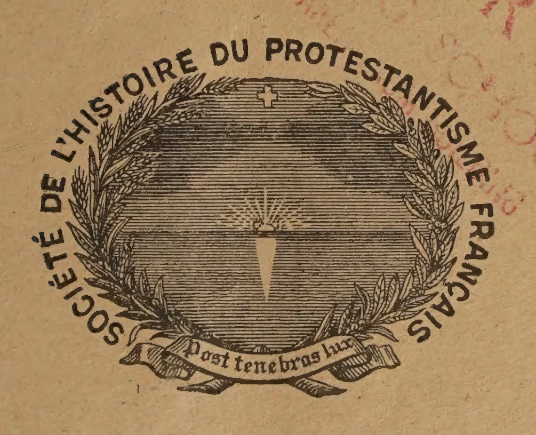
PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

CII[e] ANNÉE

Avril-Juin 1956

Publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique



PARIS
Au siège de la Société
54 Rue des Saints-Pères (VII[e])

1956

BULLETIN HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE
de la Société de l'Histoire du Protestantisme français

SOMMAIRE DU N° AVRIL-JUIN 1956

AVIS IMPORTANT

La Société de l'Histoire du Protestantisme français serait infiniment reconnaissante aux personnes possédant d'anciens numéros du BULLETIN et désireuses de s'en défaire, de les renvoyer au siège de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris-7e.

ABONNEMENTS AU BULLETIN

Compte chèques postaux : **Paris 407-83 (Société d'Histoire du Protestantisme Français).**

France et Colonies : Provisoirement **500** fr.
(pasteurs et professeurs : **200** fr.).
Etranger : **1.000** fr.

Les abonnés étrangers sont priés d'inscrire sur leurs mandats internationaux les mots : **chèques postaux Paris 407-83 (Société d'Histoire).**

Tous les abonnés sont priés de verser directement à ce compte plutôt qu'aux librairies.

Le « Bulletin » paraît tous les trois mois, en cahiers in-8° de 50 à 60 pages. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés DÈS A PRÉSENT.

Bulletin de la Société de l'Histoire
du Protestantisme Français

ETUDES HISTORIQUES

La Troisième Guerre de Religion

La troisième guerre de religion est un événement d'importance non seulement du point de vue de l'histoire du protestantisme, mais aussi en ce qui concerne l'histoire de France en général. Ce fut la plus longue des quatre guerres de cette sorte qui, sous le règne de Charles IX, ont ensanglanté le royaume. Elle dura du 24 *août* 1568 *au* 8 *août* 1570, *depuis le départ des chefs huguenots pour La Rochelle jusqu'à la conclusion de la paix de Saint-Germain-en-Laye. Dans le domaine militaire, comme en tant d'autres, le XVI*e *siècle est un siècle de transition, caractérisé par une transformation radicale de l'art de la guerre par suite du perfectionnement des armes à feu. C'est l'époque où la* piétaille *saisit le sceptre des batailles. La troisième guerre de religion a confirmé l'efficacité des nouveaux moyens de combat. C'est pourquoi elle présente un intérêt particulier pour tous ceux qui se proposent d'étudier cette époque en tenant compte des modifications survenues sur le plan militaire.*

Mais ce n'est pas l'unique raison justifiant les recherches sur la troisième guerre de religion ; il y en a aussi d'autres.

Au début, l'armée royale disposait de tous les éléments de supériorité. D'après le calcul des probabilités, le conflit devait se terminer par la défaite des huguenots. En réalité, les événements n'ont nullement suivi cette « évolution logique ».

Quelles en sont les causes ?

On explique généralement le fait par l'insuffisance du commandement (*de part et d'autre*). *On affirme que les opérations ont été dirigées sans méthode aucune, sans liaison entre elles. Cette explication n'est pas concluante. Aussi y a-t-il lieu d'examiner de plus près la question* (1).

I. — LES PRELIMINAIRES DU CONFLIT

Le traité de Longjumeau conclu le 23 mars 1568, à la suite de la deuxième guerre de religion, n'avait pas plus de valeur que le traité d'Amboise, signé cinq ans auparavant. Il fut désavoué par les catholiques et n'obtint pas davantage l'approbation des réformés (2). C'était la continuation de la guerre par d'autres moyens. Bien sûr, la cour multipliait ses assurances pacifiques. Mais ce n'était que « *du lard dans la souricière* » : une manœuvre de stratégie morale. En réalité, la cour « *prenoit des mesures pour dénoncer la guerre* (*aux calvinistes*) » (3).

Ce n'étaient pas seulement Catherine de Médicis, le cardinal Charles de Lorraine, — le « *petit pape d'au delà des monts* », — ou la Confrérie de Saint-Esprit (dirigée par le maréchal Gaspard de Tavannes) qui poussaient à la rupture avec les huguenots ; Pie V, qui venait de succéder à Pie IV sur le trône pontifical, prêchait également la guerre préventive contre les « dévoyés de la foi ». Son but était la constitution d'une coalition antiprotestante en vue de « *l'extermination entière des hérétiques* ». Pie V considérait la paix avec les réformés comme un « *affront à la religion catholique* ». Il agissait comme si la guerre n'avait pas cessé. Son attitude constitue un cas caractérisé de *l'hérésie de la domination*. Il suffit de feuilleter ses *Lettres* (publiées en 1640 par François Gombeau) pour s'en convaincre (4).

Il est hors de doute que l'attitude de la cour romaine contribua dans une large mesure à rallumer le feu des persécutions religieuses. Une fois de plus, le sang coulait dans l'Auxerrois, dans l'Anjou, dans le Berry, dans la Champagne, dans le Blésois, en Picardie, en Normandie, etc. D'après Agrippa d'Aubigné dans les trois mois qui précédèrent l'ouverture de la troisième guerre de religion « *plus de dix mille personnes furent mises sur le carreau* », sans aucune forme de procès, « *sans sentences et escritures* », comme cela s'était passé cinq ans auparavant, lors de la « pacification » de la Guyenne par Blaise de Monluc.

On a essayé de justifier ces assassinats par le fait que « *le gouvernement* se *trouvait désarmé ; les troupes ayant été licenciées* (en application du traité de Longjumeau) » (5). Ce point de vue demande à être revisé :

Il est vrai que la cour s'est engagée, à Longjumeau, à procéder à la dislocation de l'armée. Il est vrai aussi qu'elle s'est empressée de se débarrasser des reîtres ayant fait la guerre aux côtés des huguenots. Il est vrai encore que l'armée huguenote fut dissoute. Mais la cour était loin de désarmer. C'est un point d'histoire absolument acquis que l'armée royale disposait d'un côté, de 183 escadrons de cavalerie et, de l'autre, de six régiments d'infanterie *entretenus par le Roy,* sans compter les 3.000 mercenaires italiens et les 6.000 Suisses, chargés d'assurer la sécurité de la cour.

Certes, la plupart de ces unités ne possédaient pas leur effectif réglementaire. Il n'empêche que les catholiques avaient sous les armes au moins 38.000 hommes répartis dans tout le royaume : à Paris, en Ile-de-France, dans le Blésois, dans la Bourgogne, en Champagne, en Dauphiné, dans l'Orléanais, en Picardie, etc. (6).

Il est évident que ces assassinats, commis de connivence avec la cour, ne faisaient qu'envenimer la situation. L'horizon s'assombrissait de jour en jour. Les chaires retentissaient d'invectives contre les *religionnaires* (7). Les concessions faites aux réformés à Longjumeau avaient été l'une après l'autre abolies. La plupart des historiens sont d'accord sur ce point ; même J.-B. Capefigue et Louis Maimbourg, — habitués à accommoder les événements à la sauce de leur animosité contre les huguenots, — reconnaissent que, dans ce cas-ci, *Leurs Majestés* n'étaient pas de bonne foi. D'après Estienne Pasquier « *on avait plus ôté aux huguenots par les édits pendant la paix que par la force pendant la guerre* ». C'est tout à fait juste ; l'occupation des points stratégiques du pays par les royaux (à la suite de la dissolution de l'armée huguenote) en fournit la preuve. Mais ce qui combla la mesure de l'indignation des réformés, ce fut une tentative de la cour pour arrêter les chefs huguenots. Le coup manqua ; Louis de Condé et Gaspard de Coligny parvinrent à se rendre à La Rochelle où ils furent rejoints par Jeanne d'Albret. Ce sont ces événements qui se situent, *d'une manière directe,* à l'origine de la troisième guerre de religion qui, une fois de plus, inonda la France

de sang, à peine six mois après la conclusion du traité de Longjumeau.

II. — LES OPERATIONS

A en croire les historiens catholiques, les royaux se seraient couverts de lauriers pendant la troisième guerre de religion, tandis que les huguenots devaient se contenter du rôle peu brillant de servir *d'enclume* aux généraux de Charles IX. N'ont-ils pas été « *battus et rebattus* » (comme l'assurent les *Mémoires* du maréchal Gaspard de Tavannes) ?

On ne peut en aucune manière être d'accord avec cette version.

Le plan initial de l'armée royale, — mise sous le commandement de *Monsieur* (8), — consiste à empêcher le rassemblement de l'armée huguenote ; « *courre sus* (les rebelles), *et les ruyner avant qu'ils ayent aucun moyen de s'assambler* » (9). Dans sa conception, le plan est tout à fait valable. Il n'en reste pas moins que ce *premier round* tourne à l'avantage de l'armée huguenote. La preuve en est que le 17 novembre 1568 Louis de Condé dispose déjà de 28.000 hommes, recrutés un peu partout : dans l'Angoumois, dans la Saintonge, en Poitou, en Bretagne, dans le Périgord, en Auvergne, dans le Quercy, en Provence, en Normandie, dans le Maine, en Anjou, en Rouergue, en Dauphiné, en Languedoc, en Gascogne, etc.

Pour caractériser l'habileté avec laquelle les huguenots exécutent cette opération ayant pour but de « *faire des soldats et de les réunir en un même lieu* », il n'y a meilleur exemple que la traversée de la Garonne par le corps d'armée de secours amené par Jeanne d'Albret.

Cette petite armée (organisée au Béarn) est composée de trois régiments d'infanterie et de quatre cornettes de cavalerie, en tout 2.500 hommes. Elle doit parcourir près de 200 kilomètres pour se rendre de Nérac à Archiac, désigné par le commandement huguenot comme *lieu de rendez-vous*. Tous les points de passage obligés sont surveillés par les catholiques. Le maréchal Blaise de Monluc a des ordres « *pour empescher qu'aucun Huguenot ne se levast dans le Lymosin, ny Perigord* ». Il doit en outre s'assurer de la personne de la reine de Navarre, coûte que coûte. Par conséquent, il *dresse ses troupes* le long de la rivière ; « *il tient*

le chemin du Périgord ». Le 8 septembre 1568 les huguenots franchissent néanmoins la Garonne, « *à trois doits du nés* (des catholiques) (10).

Bien sûr, le plan de l'armée royale ne se limite pas à entraver la réunion de l'armée huguenote ; le principal but que visent les généraux de *Leurs Majestés*, c'est d'interdire aux réformés la constitution d'une zone d'opérations, ce qui permettrait de les réduire à merci en quelques semaines. Or, les événements vont jeter bas cet échafaudage. L'Aunis, l'Angoumois, le Poitou et la Saintonge tombent presque entièrement entre les mains de l'armée huguenote qui, de ce fait, disposera (jusqu'à la bataille de Moncontour) d'une base d'opérations représentant une superficie de près de 7.000 kilomètres carrés, « *sans le soustient de laquelle elle n'eust peu continuer la guerre* » (11).

On pourrait objecter que ce n'est qu'au début d'octobre que les opérations furent engagées réellement. C'est juste. C'est un fait aussi que les huguenots se font battre à Saint-Mathurin et, ensuite, à Mensignac. Mais ils battent à leur tour les royaux à Pamproux et occupent Mirebeau, Auxances, Loudun, La Selle et La Fontaine, ce qui les rapproche de leur *but stratégique* visant à la constitution de points d'appui le long de la Loire.

A mesure que l'hiver s'approche, la guerre revêt la forme d'une *guerre de chicane*. Parfois, les deux armées se trouvent à portée de canon sans engager le combat. Bientôt l'intempérie les obligera à arrêter les opérations pendant deux mois. Si l'on s'en rapporte au *Journal historique* de Pierre de Jarrige, « *au moys de decembre, le froid fust si fort que toutes les rivieres gelerent, et mesme devant Bourdeaulx la mer y gela et la glace y estoit de la hauteur d'ung homme* ».

Au commencement du printemps les hostilités reprennent leur cours. Cette fois, le but visé par le commandement catholique consiste en *empêcher la jonction de l'armée huguenote avec l'armée de secours levée par Wolfgang de Bavière en Allemagne*. Les royaux veulent faire coup double. Le duc d'Aumale est chargé d'interdire aux *Allemans* l'accès du royaume. Il dispose de 30.000 soldats pour exécuter sa mission. Quant au maréchal Gaspard de Tavannes, il s'apprête à *tailler en pièces* l'armée huguenote.

Le 13 mars 1569 les deux armées entrent en contact aux environs de Jarnac. L'armée royale compte 26.000 soldats,

tandis que les réformés ne disposent que de 15.000 hommes. La rencontre tourne à l'avantage des royaux. Louis de Condé y est assassiné. La fortune semble avoir tourné le dos aux huguenots. Ce n'est cependant que partie remise.

Monsieur l'Admiral
Est encore à cheval
Avec La Rochefoucaud,
Pour chasser tous ces papaux.

Le 10 janvier 1569 l'armée huguenote effectue sa jonction avec Wolfgang de Bavière aux environs de Limoges. *Une fois de plus, les huguenots déjouent les plans du commandement de l'armée royale.*

Le 23 juin 1569, *Monsieur* se fait battre à La Roche-l'Abeille. La tache de Jarnac est lavée. Cette victoire permet aux huguenots de dégager Niort. Ils sauvent ensuite Chatellerault, « *l'infirmerie de l'armée protestante* ». Par contre, leur tentative de déloger les catholiques de Poitiers, échoue. L'opération coûte 2.500 hommes à l'armée huguenote.

C'est la bataille de Moncontour qui constitue l'événement le plus important de la troisième guerre de religion en ce qui concerne l'année 1569. La rencontre se termine avec la victoire de l'armée royale. Les huguenots laissent près de 7.000 morts sur le champ de bataille. Les échecs succèdent aux échecs. Niort, Fontenay, Saint-Maixent et Saint-Jean-d'Angely sont repris par les royaux. Les réformés semblent anéantis.

Il n'en est rien. L'armée huguenote est réorganisée ; le 13 juin 1570 elle prend sa revanche en infligeant à Arnay-le-Duc, en Bourgogne, un sérieux revers aux catholiques, pendant que François de La Noue les bat à Sainte-Gemme-la-Plaine, dans le Poitou. Le traité de Saint-Germain-en-Laye (signé le 8 août 1570) suspend les hostilités. *Au moment où le rideau se baisse sur la troisième guerre de religion, la balance penche très nettement en faveur de l'armée huguenote.* C'est là un fait dont l'importance n'a pas été mise, jusqu'ici suffisamment en lumière.

III. — LE CARACTERE GENERAL DE LA GUERRE

De l'avis des spécialistes des questions militaires, il existe une corrélation entre les buts de la guerre et la manière de conduire les opérations. Cette thèse (établie par le général Karl von Clausewitz), est valable aussi pour les guerres du passé.

Quel était, en somme, le but recherché par les réformés pendant la troisième guerre de religion ? Les chefs huguenots étaient-ils, vraiment, des « *ennemis de la royauté* » ? Préconisaient-ils la « *ruine de l'état* » (comme le prétend Pie V dans sa lettre adressée le 17 janvier 1569 au cardinal Charles de Bourbon) ? Y a-t-il lieu d'affirmer que c'est l'établissement de la république qu'ils avaient en vue ? (12).

Aucunement.

De même qu'en 1562, à la veille de la première guerre de religion, ou en 1565, après *l'entrevue de Bayonne* (où fut décidée l'extermination des réformés), ou encore en 1567, dans les conditions créées par l'inexécution du *traité d'Amboise,* les revendications des chefs huguenots se maintiennent en 1568 strictement sur le plan constitutionnel. Ils mettent hors de cause le principe de la souveraineté royale. Leur but est de *mettre fin au conflit moyennant un arrangement.* Pour montrer qu'il en était en effet ainsi, on peut se référer aux négociations engagées par Charles de Téligny avec la cour, peu avant l'ouverture des hostilités, en vue de la réconciliation, ou à la mission confiée par Gaspard de Coligny à Marguerite de France, pour essayer de « *racommoder les liens de la concorde qui s'alloient rompre* (13). La même attitude conciliante est indiquée dans les démarches effectuées par Jacquelin de Rohan au nom des chefs huguenots auprès de Charles IX, afin d'« *amollir sa volonté* ». Enfin, s'il faut encore une preuve, elle est fournie par la proposition de paix faite par l'Amiral à Charles IX après la bataille de La Roche-l'Abeille, où l'armée royale se fit battre par les huguenots (14). Ces faits montrent de façon assez concluante qu'il n'entrait pas dans les intentions des chefs huguenots de rompre avec la cour ; bien au contraire, *les possibilités d'une réconciliation jouaient même pendant les hostilités un rôle important dans leurs calculs.* Ils étaient prêts à remettre l'épée au fourreau au cas où *Leurs Majestés* se décideraient à transiger.

Y a-t-il lieu d'attribuer le caractère particulier de la troisième guerre de religion, — son déroulement épisodique — *exclusivement* à ce fait ?

Non, sans doute ; ce serait négliger un autre aspect non moins important de la question.

Le but qu'on cherche à atteindre actuellement sur le plan militaire, c'est *l'anéantissement total de l'adversaire.* Il n'en a pas été toujours ainsi. La guerre est une forme de l'activité humaine ; elle subit toutes les modifications auxquelles est soumise l'évolution sociale. Au XVI[e] siècle, les guerres n'étaient pas des *guerres à outrance,* comme l'est la guerre moderne avec ses trois dimensions ; c'étaient des *guerres d'escarmouches :* une succession (plus ou moins longue) de batailles locales à but limité.

Quel était ce but ?

Habituellement, il consistait à enlever à l'adversaire sa liberté de manœuvre, à le mettre hors d'état d'entreprendre de nouvelles opérations pendant une période plus ou moins longue. Ce n'est donc pas une circonstance fortuite que *la troisième guerre de religion ne compte aucune bataille dont l'issue eut été vraiment décisive ;* c'est une suite logique des conditions concrètes de l'époque, une conséquence du fait que ces conditions ne se prêtaient guère à la destruction de l'ennemi. L'anéantissement de l'adversaire suppose des moyens d'action adéquats. Aux temps de la troisième guerre de religion cette condition fit défaut. C'est pourquoi dans la plupart des cas on s'est contenté de « cotoyer » l'ennemi, de l'embarasser, de gêner son activité par des opérations de caractère local. Dans ces conditions, *le sort de la guerre dépendait, réellement, de l'issue de la dernière bataille...*

Assurément, c'était une *drôle de guerre !* On peut se demander pour quelle *raison particulière* la troisième guerre de religion a pris cette forme ?

Pour répondre à la question, il faut avoir présent à l'esprit qu'au moment où les dés sont jetés, l'armée royale est déjà sur le pied de guerre ; elle bénéficie de l'avantage de pouvoir aligner quelque 38.000 soldats prêts à affronter l'ennemi. Quant aux huguenots, leur situation est différente ; ils doivent tout d'abord achever la mobilisation et effectuer le rassemblement de leur armée. Un autre problème non moins important se pose à eux : la création

d'une zone d'opérations (en vue d'assurer la continuité de la direction stratégique de la guerre). Bref, ils se trouvent contraints de *préparer la guerre dans les conditions créées par l'ouverture des hostilités*, qui les prend, au point de vue militaire, au dépourvu. Il existe naturellement une corrélation entre ce fait et la préférence accordée par les chefs militaires huguenots aux principes de la *guerre d'attente*.

IV. — LA CONCEPTION STRATEGIQUE

Une autre particularité de la troisième guerre de religion résulte des faits suivants :

D'après les conceptions stratégiques modernes, il n'y a qu'un seul moyen permettant d'arriver à ses fins : *l'effusion de sang*. Dans les calculs des chefs militaires huguenots la bataille n'a joué qu'un rôle complémentaire. Sans doute, de même que les catholiques, les huguenots saisissaient toutes les occasions de faire pencher la balance de leur côté. Toutefois, ils envisageaient la question d'une autre manière que les généraux de Charles IX. Les chefs militaires huguenots considéraient la bataille comme le *dernier argument ;* ils cherchaient à arriver à leurs fins par des *moyens d'action indirects,* au lieu de se ruer sur l'ennemi, comme cela s'est passé pendant la première guerre de religion à *Dreux* ou, cinq ans plus tard, à *Saint-Denis*. C'est l'amiral Gaspard de Coligny qui apparaît comme le principal artisan de cette conception (15). Ce n'est pas une coïncidence que cette tendance soit plus particulièrement accusée pendant la période qui va de la bataille de Jarnac à la rencontre d'Arnay-le-Duc ; cela s'explique par le fait que c'est l'Amiral qui assurait à ce moment la conduite de la guerre tant sur le plan militaire que sur le plan diplomatique.

Cette méthode est-elle une invention des chefs militaires huguenots ?

Non ; il s'agit là d'un principe appliqué en de nombreuses occasions avec des résultats tout à fait satisfaisants par Alexandre III, roi de Macédoine, par Annibal et par Jules César. On retrouve également des traces de cette conception stratégique au cours du Moyen Age. C'est cette méthode qui est, par exemple, à la base de la victoire remportée par Bertrand du Guesclin sur l'armée d'invasion anglaise. François Ier devait, en 1536, tirer parti de la même

méthode pour débarrasser la Provence des Espagnols. Ce procédé (préconisant la manœuvre indirecte) eut également une résonance parmi les chefs militaires des XVIIe et XVIIIe siècles. Le maréchal Maurice de Saxe n'a-t-il pas soutenu que la bataille n'est pas un moyen indispensable pour arriver à ses fins ? Frédéric II, roi de Prusse, considérait la bataille comme la solution préférée des généraux malhabiles. Il y a aussi à présent de nombreux spécialistes militaires qui posent la question d'une manière analogue. Toujours est-il que *c'est cette méthode qui servit de base au plan de campagne de l'armée huguenote pendant la troisième guerre de religion.*

Pour parvenir à leurs fins, les huguenots avaient deux atouts dans leur jeu : la *réunion d'une armée supérieure en nombre à l'armée royale* pour assurer leur prépondérance militaire, et la *marche sur Paris,* considérée par Gaspard de Coligny, comme une mesure susceptible de contraindre la cour à négocier en vue de la conclusion d'une paix basée sur des garanties plus solides que la seule parole royale. Il s'agit là, de toute évidence, de *deux opérations connexes,* constituant l'ossature du plan de guerre huguenot.

V. — LE PROBLEME DES « ESTRANGERS »

Ce plan n'avait-il rien qui prêtât à la critique ?

La question est d'importance, car on a souvent reproché aux huguenots d'« *avoir fait venir les Allemans à leurs secours* » (16). On est donc obligé d'examiner tout d'abord le bien-fondé de cette accusation.

Il est vrai qu'il y avait dans l'armée huguenote, — outre les combattants français, — des mercenaires étrangers, à savoir les reîtres et les lansquenets recrutés au delà du Rhin : en Bavière, en Souabe, en Saxe, etc. Mais il serait faux d'en conclure que ce soit là un fait nouveau. On rencontre déjà au XIVe siècle des mercenaires étrangers dans les rangs de l'armée française. Philippe le Bel avait des centres de recrutement un peu partout : en Autriche, en Ecosse, en Norvège. Charles VIII avait levé en 1488 plus de 15.000 *estrangers* dont 8.000 Suisses (17). Louis XII avait à son service 16.000 mercenaires recrutés hors des frontières du royaume. Parmi les 12.000 soldats d'infanterie ayant participé, en 1544, à la victoire de Cerisoles, il y avait

8.000 étrangers : 3.000 Suisses et 5.000 Italiens. Sous le règne de François Ier les levées de mercenaires étrangers avaient dépassé 120.000 hommes. Sous Henri II il y avait 20.000 lansquenets dans l'armée royale.

Naturellement, ce dualisme du système militaire n'est pas l'effet du hasard ; c'est une conséquence de la *course aux effectifs,* motivée par l'évolution des moyens de combat. A côté de cette raison principale il y en a une autre : la réputation dont jouissaient les mercenaires étrangers : les archers écossais, les arbaletiers génois et, ensuite, les Suisses, les reîtres et les lansquenets. Il se peut que cette réputation fut supérieure à leurs mérites réels. Il n'empêche que les chefs militaires étaient persuadés qu'on ne pouvait se passer des mercenaires étrangers. « *Tout esperance gisait* (en ces temps-là) *ès lansquenets et Suisses* » affirme Guillaume de Bellay dans ses *Mémoires.* On retrouve la même assurance chez le maréchal Blaise de Monluc ; selon lui « *on ne tenait guère compte d'une armée s'il ne s'y trouvaient pas des mercenaires étrangers* ».

A ces raisons d'ordre militaire il s'en ajouta une autre d'ordre politique : l'opposition de la noblesse à la constitution de régiments d'infanterie composés de Français ; « *le peu d'envie* (des gentilshommes) *de voir le menu peuple et les paysans armés* ». Francesco Giustiniano, qui fut en 1537 ambassadeur de Venise à la cour de François Ier, en explique ainsi les motifs : les gentilshommes étaient d'avis que l'enrôlement des *gens de petit état* dans l'armée reviendrait à « *dépouiller la noblesse de ses privilèges* ». Ils soutenaient en outre qu'« *en mettant des armes aux mains des paysans, on les rendrait désobéissants* » (18). Cette explication obtient une confirmation dans le rapport adressé par Michel Suriano en 1561 au gouvernement de Venise, attribuant l'attitude des gentilshommes à leur crainte d'un « *soulèvement des plébeiens contre les grands, pour vengence des oppressions qui endurent* ». Il y a tout lieu de croire que l'inquiétude inspirée à la cour par l'extension de la *huguenoterie* jouait également en faveur de l'utilisation des mercenaires étrangers (en ce qui concerne plus particulièrement le XVIe siècle).

On ne possède pas de renseignements très précis sur la structure religieuse de la France en ce temps-là. Ce qui semble être cependant un fait certain, c'est qu'il y avait des réformés « *dans toutes les parties du royaume, dans*

toutes les villes, dans tous les bourgs ». C'est, en effet, ce qui résulte des *Commentaires sur la situation de France en* 1561 de Michel Suriano (19). Le témoignage du cardinal Prosper de Sainte-Croix va dans le même sens ; d'après lui le royaume de France aurait été (en 1561) « *plus qu'à demi huguenot* ». Cette assertion peut toutefois passer pour exagérée ; de même que la version présentée par le cardinal Charles de Lorraine, affirmant que « *la France est hérétique aux deux tiers* ». Michel de L'Hospital était pour sa part persuadé qu'un quart des habitants du pays était gagné (à l'avénement de Charles IX) par la *huguenoterie*. C'était aussi l'avis de Catherine de Médicis. Malgré le caractère contradictoire de ces témoignages, il est permis d'en conclure qu'il y avait en ce moment-là près de trois millions de protestants en France, représentant 20 % des habitants du pays. Aux yeux de la cour c'étaient trois millions *d'êtres meschants*, considérés comme *gens rebelles au Roy*. C'est à Henri IV qu'appartient le mérite d'avoir mis un terme à l'obstruction systématique de la noblesse à la constitution de régiments d'infanterie français. Sous son règne les mercenaires étrangers furent relégués au second plan par rapport aux soldats français.

VI — L'INSTRUMENT

Un autre fait qu'on a également essayé d'escamoter, c'est que Gaspard de Coligny s'était opposé à l'idée de « *faire venir les estrangers pour opprimer les naturels du pays* », lorsqu'il en fut pour la première fois question. Il considérait ce procédé comme *barbare*, comme une solution incompatible avec « *le courage françois* » (20).

N'a-t-il pas, plus tard, reconsidéré la question ?

Oui. D'après le témoignage de Théodore de Bèze, c'est le *fait accompli créé à cet égard par les royaux* qui avait déterminé l'Amiral à donner son consentement aux pourparlers qui furent engagés, par la suite, d'une part avec les princes protestants d'Allemagne et, d'autre part, avec Elisabeth, reine d'Angleterre (21). C'est François d'Andelot qui fut chargé de se rendre à cet effet en Allemagne. Quant aux négociations avec les Anglais, elles furent confiées à François de Briquemaut. Lorsqu'ils se mirent en route, les agents racoleurs de Charles IX étaient déjà à l'œuvre depuis plusieurs mois, non seulement en Allema-

gne, mais aussi en Espagne, en Italie et en Suisse. On peut le prouver par des faits précis (22).

L'aide consentie par les princes protestants d'Allemagne aux huguenots, pendant la troisième guerre de religion, fut-elle d'importance ?

C'est en 1569 que l'appoint numérique apporté par les mercenaires étrangers à l'armée huguenote fut plus particulièrement important (en conséquence de sa jonction avec l'armée expéditionnaire allemande amenée par Ludwig de Bavière). Combien d'étrangers comptait alors l'armée huguenote ? Environ 11.000 contre 14.000 Français. Mais c'est là un chiffre absolument exceptionnel.

Quel était le nombre des mercenaires étrangers à ce moment dans l'armée de *Leurs Majestés ?*

Environ 22.000 contre quelque 10.000 Français. La proportion était donc de deux à un en faveur des étrangers. *C'est précisément par son homogénéité plus grande, que l'armée huguenote se distingue, avant tout, de l'armée catholique.*

Pendant la première période de la guerre, — de l'ouverture des hostilités à la bataille de Jarnac, — l'armée huguenote est entièrement composée de combattants français. Il en est de même pour la période suivante qui va de la bataille de Jarnac à la bataille de La Roche-l'Abeille, tandis que l'armée royale a toujours été une « *armée à plusieurs langues* », en d'autres termes : une *armée européenne.*

Ce sont les mercenaires suisses qui constituent pendant la troisième guerre de religion l'armature de l'armée royale. Charles IX les appelait « *ses bons compères* ». Ils ont fourni, en moyenne, le tiers de l'armée catholique. Or, il n'y avait pas seulement des Suisses dans l'armée royale ; il y avait aussi des Allemands, des Italiens, des Epagnols, des Wallons, des Flamands, des *Esclavons,* jusqu'à des *estradiots,* c'est-à-dire : des Grecs et des Albanais, qui avaient, — d'après Pierre de Brantôme, — « *la coustume de porter la teste de leur ennemi à l'arçon de leur selle* » (23).

Pourquoi en a-t-il été ainsi ? D'où vient cette différence entre l'armée huguenote et l'armée royale ? Tient-elle exclusivement à ce que « *les Huguenots ont moins d'argent que les royaux* » (comme le suggère le maréchal M.-H. de Carrion-Nisas dans son *Histoire de l'art militaire*) ?

Voici en deux mots, l'explication :

L'armée royale se recrutait essentiellement par le système de l'enrôlement volontaire. C'était une *armée sans âme* : une *armée mercenaire,* composée exclusivement de soldats de métier recrutés par racolage au son du tambourin. L'armée ainsi constituée était, du point de vue social, un *monde à part* (comme, en général, toutes les autres armées de l'époque).

L'armée huguenote constitue sous ce rapport un cas particulier. Si elle se distingue de l'armée royale par son homogénéité plus grande, elle en diffère aussi par le mode même du recrutement. C'est, en effet, le système de la conscription qui est à la base de sa création. L'armée huguenote est une *armée de conscrits,* composée non de mercenaires « *qui ne se payent pas de mots* » ou d'aventuriers attirés par la perspective d'un bon coup à faire, mais de *citoyens en armes* : de soldats « *qui combattent pour leur vie, pour leurs biens* ». Giovanni Correro, ambassadeur de Venise à la cour de Charles IX avait raison d'attirer l'attention sur cet aspect de la question (dans un rapport adressé en 1569 à son gouvernement). Mais il convient d'y ajouter qu'il existe une relation de cause à effet entre ce système de recrutement et le fait que *dans l'armée huguenote, les contingents nationaux ont toujours été plus importants que l'appoint fourni par les mercenaires étrangers.* Si cette solution constitue, dans les conditions d'alors, une exception à la règle, elle est en même temps un pas important vers l'institution du service militaire obligatoire, autrement dit : *vers la création de l'armée nationale.*

VII. — LA JONCTION

La rencontre des deux armées à Jarnac est considérée en général comme l'événement le plus important de la troisième guerre de religion (abstraction faite de la bataille de Moncontour). Quelle fut l'influence de cet événement sur le déroulement de la guerre ? Le revers subi par les huguenots sur les rives de la Charente ne fut-il pas de nature à compromettre la mise à exécution de leurs projets ?

Envisager la question de cette façon reviendrait à la déplacer. La plupart des récits publiés sur la bataille tiennent beaucoup plus du roman que de la réalité. Le duc d'Aumale soutient dans son *Histoire des princes de Condé* que « *la rencontre du* 13 *mars* 1569 *mérite à peine le nom*

de bataille ». Si on cherche à reconstituer les conditions réelles de la bataille, on arrive en effet à la conclusion que du côté des huguenots seules quelques unités isolées y prirent part. En réalité, la bataille ne fut qu'une suite d'engagements partiels : *un réglement de compte à coups d'épée entre gentilshommes.* Sans doute, l'armée royale parvint-elle à s'emparer de Jarnac. Mais les huguenots se trouvaient à ce moment déjà *sur la rive gauche de la Charente,* en route vers Cognac ! Ce maigre résultat fut obtenu, du reste, « *par moien des Suisses* ». C'est en effet la version présentée par un personnage contemporain très bien placé pour connaître les dessous de l'affaire : *par Charles IX !...* (24). La bataille sauva la face, mais en fait la situation des royaux était loin d'être aussi brillante qu'elle le paraissait. S'il en faut une preuve, elle est fournie par la mission confiée par *Leurs Majestés* quelques jours après la bataille à Michel de Castelnau, chargé de se rendre *incontinent* en Allemagne « *pour faire avancer les levées des reitres* » *et* « *d'aller trouver, après, le duc d'Alve et le prier d'un second secours* » (25).

L'importance attribuée par *Leurs Majestés* à la question n'est pas due uniquement à leur crainte d'une *modification possible du rapport des forces* (en conséquence des levées effectuées par Wolfgang de Bavière pour le compte des huguenots) ; elle est motivée pour une large part par la situation d'ensemble créée par le mauvais résultat de la campagne d'automne.

L'avis qui prévaut au début de l'année 1569 dans les rangs catholiques, c'est que « *la position de l'ennemi est trop forte pour qu'il soit possible de l'affronter sans grands risques* » (26). C'est là qu'il faut chercher l'explication du fait que les royaux préfèrent « *se consommer, se ruiner en dépenses onéreuses, au lieu de livrer bataille* (27). Si *Leurs Majestés* avaient compté sur la rencontre de Jarnac pour retourner la situation d'une manière définitive à leur profit, elles devaient éprouver une nouvelle déception. Considérée du point de vue tactique, la bataille fut un succès incontestable. Mais c'était une *victoire stérile* ; du point de vue stratégique la bataille n'avait rien résolu. Ce n'est pas par hasard que *Monsieur* n'a pas su tirer profit de sa victoire ; cela tient au fait que *la situation de l'armée catholique accuse pendant la période qui va de la bataille de Jarnac à la rencontre de Moncontour des symptômes caractérisés de lassitude.*

François de l'Aubespine explique ainsi les motifs de cet affaiblissement moral de l'armée royale (dans une lettre adressée le 14 juin 1569 de l'Isle à Charles IX) : les soldats sont découragés par « *les occasions à combattre perdues* ». Ils trouvent que « *la guerre va à la longue* ». La pénurie de vivres ne fait qu'augmenter leur mécontentement. Il y a « *nécessité d'argent, de pain, de vin, de tous aultres vivres* ». Par conséquent, les soldats « *s'en vont la plupart* ».

Les soldats seulement ?

Non ; « *la gentilhommerie se fatiguait* (également) *de cette guerre sans profit* » (28). Les mémoires militaires du temps sont unanimes sur ce point. Le conflit qui oppose *Monsieur* au cardinal Charles de Lorraine. — « *ayant empiété plus d'authorité qu'il se désiroit* ». — n'est évidemment pas de nature à arranger les choses. A cela il faut ajouter la mésintelligence existant entre les généraux de l'armée royale « *renversant les conseils l'un de l'aultre* » (29). Selon Catherine de Médicis, *Monsieur* lui-même est *bien marri* de la situation, telle qu'elle se présente après la bataille de Jarnac. A la guerre, les malheurs des uns font le bonheur des autres ! *Si cette dislocation morale de l'armée catholique, aggravée par une crise d'effectifs, préoccupe de plus en plus la cour, elle augmente la liberté de manœuvre des huguenots.*

Certes, *Monsieur* peut compter (outre ses propres *gens de guerre*) sur les *reîtres* recrutés par le marquis de Bade en Allemagne et sur les mercenaires wallons, flamands et espagnols que Philippe II avait mis entre temps à la disposition de Charles IX pour lui permettre « *de ne faire jamais paix avec les huguenots, mais bien les exterminer* » (30). Il peut compter également sur les 3.000 Suisses appartenant à l'armée de l'Est (commandée par le duc d'Aumale). Avec les 6.000 *compères* aux ordres de Ludwig Pfyffer cela fait 9.000 mercenaires suisses. Mais ce sont les *papalins* amenés par Ascanio di Sforza qui, en fin de compte, tireront les royaux d'embarras.

Quel était exactement l'effectif de cette armée mise par Pie V à la disposition de la cour ?

Les indications dont on dispose à ce sujet ne concordent guère. D'après E.-C. Davila, l'armée de secours italienne était composée de 4.800 hommes : 4.000 soldats d'infanterie et 800 cavaliers. Henri de La Popelinière assure dans son

Histoire de France qu'Ascanio di Sforza avait à sa disposition 5.200 hommes : 1.200 soldats de cavalerie « *montés à l'avantage* » et 4.000 soldats d'infanterie « *desquels les piquiers estoient de taille si convénable au maniement de la pique qu'ils devançoient bien des harquebusiers* ». Selon J.-A. de Thou, les *papalins* étaient au nombre de 6.000. Michel de Castelnau pour sa part indique un effectif de 4.200 hommes. Par contre un document contemporain (cité par M. J. de Cassac) affirme que l'armée de secours « soudoyée par le pape » comprenait « *de* 15 *à* 16 *mille Italiens et Romains* ».

Il n'est pas aisé de trancher la question. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la situation des royaux était, avant l'arrivée des *papalins,* moins satisfaisante qu'elle ne semblait. Si l'on s'en rapporte à Alfred de Falloux, « *l'armée royale courait même le plus grand danger* » au moment où l'intervention des Italiens « *rendit l'avantage aux armes de Charles IX* » (31). Le fait est d'importance, car il y a tout lieu de croire que l'offre de paix faite par les huguenots après la bataille de La Roche-l'Abeille ne serait pas restée sans réponse, si l'armée catholique n'avait été renflouée auparavant par Pie V. Lorsqu'on tient compte de tout cela, il devient évident que la cour romaine avait rendu dans ce cas, — comme dans tant d'autres, — un très mauvais service à la France, car *sans son intervention le calme aurait été, très probablement, rétabli dans le pays dès* 1569.

En tout cas, les hésitations du commandement de l'armée royale permettent à Wolfgang de Bavière d'être exact au rendez-vous fixé par l'Amiral en vue de la réunion de l'armée huguenote avec l'armée expéditionnaire allemande. *Cette opération compte parmi les exploits les plus remarquables de la troisième guerre de religion,* non seulement du point de vue tactique, — du fait que Wolfgang de Bavière soit parvenu à « *faire presque la ronde de tout le Roiaume* », sans se laisser prendre dans les mailles du filet tendu par les catholiques, — mais aussi du point de vue stratégique, en raison des répercussions de cet événement sur l'évolution de la situation (32). D'après le témoignage de Giovanni Correro, ambassadeur de Venise à la cour, la randonnée de Wolfgang de Bavière « *avait jeté la confusion dans Paris* » où l'on envisageait l'éventualité que la situation pourrait « *forcer le roy à accorder une paix avantageuse à ses ennemis* » (33).

Les résultats de l'opération étaient-ils donc conformes aux prévisions du commandement huguenot ?

Pas tout à fait. Le plan visait à la réunion d'une armée supérieure en nombre à l'armée royale (afin de créer ainsi un instrument propice aux négociations de paix). Cet objectif n'a pas été atteint. La supériorité numérique avait joué d'une manière continue en faveur des royaux. L'entrée en ligne de l'armée de secours allemande doit être considérée néanmoins comme un événement d'extrême importance, car *elle avait définitivement écarté la possibilité d'une mise hors de combat de l'armée huguenote.* Elle avait rendu, en même temps, caduque la conception initiale des généraux de *Leurs Majestés* préconisant la *guerre-éclair.*

VIII. — LA MARCHE SUR PARIS

Le projet de réunir une armée supérieure en nombre à l'armée royale eut sans nul doute une grosse influence sur les calculs du commandement huguenot. Cependant, c'est la *marche sur Paris* qui constitua de toute évidence le point central du plan de campagne établi par l'Amiral.

Quelle en est l'explication ?

Les *Mémoires* de François de La Noue permettent d'éclaircir la question : Gaspard de Coligny fut d'avis qu'« *il n'avoit point de paix à attendre, tandis que la guerre sera loin de Paris* ». Par conséquent « *il falloit tâcher de s'en approcher* ».

Il y a tout lieu de croire que l'opération fut envisagée dès le début de la guerre par le commandement huguenot. L'occupation de Loudun (le 29 novembre 1568) en fournit la preuve. Ce n'est pas non plus par hasard qu'au conseil de guerre qui s'est tenu après la bataille de La Roche-l'Abeille, l'Amiral fut de ceux qui « *ne trouvoient pas bon qu'on attaquast Poitiers* ». Son intention était de s'emparer de Saumur dont l'occupation aurait assuré à l'armée huguenote « *un passage sûr* (par la Loire) *pour pénétrer dans les provinces voisines de Paris* » (34). La question fut remise à l'ordre du jour après la bataille de Moncontour, *à un moment où l'armée huguenote semblait se trouver sur le point de « craquer », donc hors d'état d'entreprendre une opération aussi complexe.*

Comment faut-il s'expliquer l'extraordinaire redressement de l'armée huguenote ?

Les faits sont les suivants :

La bataille de Moncontour fut une opération psychologique, préparée dans le but de rétablir le prestige de l'armée royale. On organisa, auparavant, des prières publiques pour la victoire des catholiques, non seulement à Paris, mais aussi à Madrid et à Rome. Les húguenots commirent une erreur en acceptant la bataille. Ils ne disposaient en effet que de quelque 18.000 hommes contre 28.000 soldats catholiques. D'ailleurs, l'Amiral ne se fit pas d'illusions sur l'issue de la bataille. La preuve en est qu'il fit occuper, la veille, Airvault, le Pas-de-Jeu et Parthenay, pour assurer la retraite de l'armée huguenote.

La rencontre eut pour théâtre les alentours de Borcq, à environ cinq kilomètres au sud-ouest de Moncontour. Ses résultats dépassèrent les prévisions des royaux. L'armée huguenote venait de perdre un tiers de ses effectifs. Des régiments entiers furent passés au fil de l'épée. Jamais les réformés ne se trouvèrent dans une situation aussi critique qu'à ce moment. Tout souriait aux catholiques. Ils se montrèrent cependant incapables d'exploiter leur victoire. En réalité, *la défaite de l'armée huguenote dans la plaine de Moncontour n'eut d'autre effet que d'attiser la flamme de la guerre.*

La situation créée par la bataille avait placé les royaux devant le choix entre deux possibilités. L'une fut de « *poursuivre les rebelles à outrance* », comme le leur avait conseillé Philippe II. Si les catholiques avaient opté pour ce procédé, « *l'armée huguenote eusse été de tout anéantie* », précise François de La Noue dans ses *Mémoires.* Cette solution fut cependant écartée. Pourquoi ? Simplement parce que Charles IX considéra que « *les gens qui fuient, ne sont pas gibier de roi* »...

L'autre possibilité offerte aux royaux était *d'essayer de déloger les huguenots de La Rochelle.* Cette solution ne fut pas non plus retenue (35). Le conseil de guerre convoqué pour examiner la question était arrivé à la conclusion qu'il fallait tout d'abord *rendre à l'obéissance* Saint-Jean-d'Angély. Les royaux furent persuadés que ce ne serait qu'une affaire de quelques jours, comme la prise de Niort ou de Saint-Maixent. En réalité, il leur fallut deux mois pour ve-

nir à bout de la place, bien qu'elle « *fust de réputation plus que d'effectif, n'ayant de deffense que quelques meschans esperons faits de fumiers et de fagots* » (36). L'entreprise coûta plus de six mille hommes à l'armée royale ; presque autant que les huguenots en avaient perdu deux mois plutôt dans la *vallée du sang*. L'opération, dirigée par Charles IX en personne, ne fut vraiment pas de nature à rehausser le prestige de l'armée royale : tout compte fait, *elle lui fit perdre les fruits de la victoire de Moncontour.*

Dans ces conditions, les affaires des réformés vont se rétablir en peu de temps. Les combats livrés autour de Saint-Jean-d'Angély leur permettront de « *réparer les ruines que Poictiers et Moncontour avoient faictes* » (37). C'est le Quercy qui est désigné par l'Amiral comme *zone de regroupement* après la bataille de Moncontour. L'armée huguenote est reconstituée ; au bout de deux mois « *elle est déjà si refraischie et restaurée de la perte qu'elle avoit faite, qu'il n'y paraissoit plus, ou bien peu* » (assure Odet de Coligny, cardinal de Chatillon dans une *Note* adressée au gouvernement anglais sur la situation en France, telle qu'elle se présentait le 22 novembre 1569). Cela permet à l'Amiral de préparer une *contre-offensive*. D'enclume, l'armée huguenote va se faire de nouveau *marteau*.

Quel est le plan de l'Amiral ?

Il pourrait être ainsi résumé : constitution de points d'appui le long de la Garonne (afin d'assurer les communications avec La Rochelle), élargissement de l'opération en direction du Bas-Languedoc, puis, conversion vers le Nord, remontée de la vallée du Rhône jusqu'au Lyonnais (en vue de libérer les villes protestantes et combler les vides créés dans les rangs de l'armée par la bataille de Moncontour) et, enfin, *marche sur Paris*, en direction de nord-ouest.

L'opération met les huguenots en face de difficultés considérables. Premièrement, une distance de quelque neuf cents kilomètres les sépare du but. Ensuite, il faut prévoir l'éventualité d'une attaque de l'armée royale aux fins de leur couper la route. Pratiquement, les huguenots ne comptent que sur quelque 5.000 soldats pour exécuter l'opération. Cela complique la tâche. Pour s'assurer du succès, il faut *compenser l'infériorité numérique par la mobilité, tout en évitant l'essouflement de l'armée.*

C'est l'occupation d'Aiguillon (le 28 novembre 1569), suivie par la prise de Port-Sainte-Marie, qui constitue le point

de départ de la contre-offensive huguenote. Un mois plus tard on voit les réformés guerroyer aux environs de Toulouse où ils ont un compte à régler avec « *les gens de la cour du parlement, qui avoient tousjours esté très apres à faire brusler les Huguenots* » (38).

Le 3 janvier 1570, l'Amiral fait sa jonction avec *l'armée des Vicomtes* (commandée par Gabriel de Montgomery) qui vient de libérer le Béarn. Le 3 février l'armée huguenote est à Castres. Coup sur coup, elle occupe Auriac, Mirepoix, Monréal et Coursan. Elle continue ensuite sa progression vers Montpellier, Nîmes, Uzès, Bagnols, Pont-Saint-Esprit, puis, pénètre dans le Vivarais (où elle s'empare d'Aubenas et de Privas). Le 26 mai 1570 les huguenots font leur entrée à Saint-Etienne. La ligne de Loire est tournée !... Les royaux commencent à se rendre compte que « *ceste approche* (*de l'armée huguenote*) *du cœur de la France ne devoit pas estre mesprisée* » (39). Le maréchal Artus de Cossé est nommé généralissime de l'armée royale. C'est « *un bon, sage et advisé Capitain qui avoit la teste aussi bon que les bras* ». Sa mission consiste à couvrir la capitale : à « *empêcher que l'armée des Princes n'approchât de Paris* » (40). Il dispose de 17.000 hommes (dont 4.000 Suisses) pour remplir sa mission.

Le 26 juin 1570 les deux armées en viennent aux mains aux environs d'Arnay-le-Duc, petite ville bourguignonne. L'armée huguenote n'est à ce moment qu'une « *demy-armée* » (41)...

D'après Léopold von Ranke « *le noyau* (*de cette armée*) *était constitué par* 3.000 *reîtres* ». Il ne semble pas que cette version soit conforme aux faits historiques. Léopold von Ranke utilisa, de toute évidence, les indications de Jean de Serres précisant que « *les Reîtres, au nombre de trois mil chevaux de combat, donnoyent reputation à l'armée* (*huguenote*) ». Telle était, en effet, la situation *au début du* « *grand voyage des Princes* », c'est-à-dire : quelque sept mois avant la bataille d'Arnay-le-Duc.

Comment se présente-t-elle au moment de la bataille ?

Selon Henri de La Popelinière, la cavalerie protestante est composée (en ce moment-ci) de six régiments « *où il peut avoir deux mil hommes* » (*en tout*). Y a-t-il aussi des reîtres ? Certes. Toutefois, Henri de la Popelinière n'en admet qu'un millier. Il précise, en outre, que « *peu d'eux*

se trouvoyent armés, encore que la plupart ne fust mal montée ». Henri de la Popelinière fut témoin de ces événements ; ses affirmations peuvent donc être considérées comme concluantes. Agrippa d'Aubigné et J.-A. de Thou présentent, d'ailleurs, la situation de la même façon.

Quel est l'effectif total de l'armée huguenote, installée aux alentours d'Arnay-le-Duc, seulement à portée d'arquebuse des royaux ?

Il peut être évalué à quelque 4.500 hommes. Le rapport des forces est donc de quatre à un en faveur de l'armée royale. L'avantage restera néanmoins aux huguenots. Le maréchal Artus de Cossé fait sonner la retraite « *en voyant la difficulté de forcer l'ennemi* » (42).

La victoire d'Arnay-le-Duc est complétée par la *victoire de Sainte-Gemme* (constituant le point culminant de l'offensive déclenchée par François de La Noue en vue de libérer le Poitou et la Saintonge (43). Si l'on connaît les détails de cette bataille, on le doit à Henri de La Popelinière et à Agrippa d'Aubigné ; François de La Noue, par modestie, mentionne à peine l'événement dans ses *Mémoires*.

C'est le 14 juin 1570 qu'eut lieu cet engagement, sur l'initiative des royaux qui s'apprêtaient à « *faire la barbe aux huguenots* ». Ils disposent de quatorze compagnies de cavalerie et de dix-neuf enseignes d'infanterie, « *le tout trois ou quatre mil hommes* » (44). C'étaient dans leur majorité des soldats d'élite : des cavaliers italiens soudoyés par Pie V, des *estradiots* recrutés en Grèce et en Albanie et des soldats appartenant à la *Garde du Roy*. Quant aux huguenots, « *ils pouvoyent estre quatre Cornettes et onze enseignes* » (précise Henri de La Popelinière dans son *Histoire de France*). C'est donc un effectif inférieur de 1.000 à 1.500 hommes à celui de l'armée royale, qui sera cependant défaite (45). Selon Agrippa d'Aubigné, « *la perte de cette journée pour les katholiques fut de huicts cens hommes et dix huicts cens prisonniers* ». A ce succès il faut ajouter la reprise de Luçon, de Langon, de La Grève, des Sables-d'Olonnes, de Niort, de Saintes et de Fontenay. Une fois de plus, les plans échafaudés par les royaux afin d'isoler La Rochelle, s'évanouissent... Dès lors, les événements se précipitent. Les négociations sont reprises. Quand le conseil de guerre huguenot décide « *d'accepter, consentir et accorder la suspension d'armes* » pour arracher le pays aux horreurs

de la guerre, les chevau-légers de l'armée huguenote *battent l'estrade* aux alentours de Montargis, à une centaine de kilomètres seulement de la capitale. Pratiquement, le royaume est contrôlé par les réformés pour les deux tiers. Quant à l'armée royale, elle est à bout de souffle, « *en voye de se desbander* », comme en témoigne la lettre adressée par le maréchal Artus de Cossé, le 4 juillet 1570, à Catherine de Médicis (46).

IX. — UNE MISE AU POINT

Il existe une lacune dans les récits des calamités dont la France fut victime pendant la troisième guerre de religion : si ces récits abondent, généralement, en détails concernant les excès commis par des soldats appartenant à l'armée huguenote, ils passent sous silence les forfaits dont se sont rendus coupables les soldats de *Leurs Majestés* (47). On ne saurait donc se soustraire à l'obligation de faire quelques remarques à ce propos.

Les soldats d'autrefois n'étaient pas des saints. La preuve en est que leur conduite était un sujet de préoccupation constante pour les écrivains militaires du temps. A ceux qui auraient des doutes, l'on pourrait recommander de relire l'*Alphabet militaire* de Jean de Montgeon, les *Mémoires* de Pierre de Brantôme ou les *Discours* de François de La Noue.

Il n'est guère de délits plus fréquents aux XVe, XVIe et XVIIe siècles que les excès commis par les gens de guerre. Le pillage était alors d'usage ; c'était une règle, comme l'était aussi le blasphème, « *l'ornement du langage militaire (du temps)* », selon l'expression de Nicola Machiavel (48). Les soldats étaient mal payés, mal traités, à peine vêtus. Cela les poussait à voler et rançonner, à « *faire la guerre contre les paysans sur le chemin* », en dépit des innombrables ordonnances réglementant leur conduite vis-à-vis de la population. La plupart de ces ordonnances publiées aux XVIe et XVIIe siècles en vue de mettre un terme à la « *pillerie, volerie, briganderie, rançonnement et paillardise* » des gens de guerre, ne sont, au reste, que des variations sur le même thème ; c'est, en effet, *l'Ordonnance sur le règlement et ordre que doit tenir l'infanterie*, rendue à Blois le 10 mars 1555, qui est à leur base. C'étaient « *les plus belles ordonnances (de cette sorte) qui furent jamais faites en France ;*

depuis qu'elles ont esté faites, la vie d'un million de personnes ont esté conservés », affirment les *Mémoires* de Pierre de Brantôme. Ce témoignage mérite d'être retenu, d'autant plus que *cette ordonnance, connue sous le nom de l'Ordonnance de Henri II, fut rédigée par l'amiral Gaspard de Coligny,* « grand ennemi des picoteurs » (49).

Il y a aussi une tendance à présenter le sac des églises comme une innovation due aux réformés. Là aussi il s'agit d'une contre-vérité. Les excès de ce genre étaient très fréquents déjà aux XIIIe et XIVe siècles. Les *Chroniques de Saint-Denis* contiennent de nombreux renseignements à cet égard. En fait, cela ne justifie pas les atrocités qui ont pu être commises par les soldats de l'armée huguenote. Il n'en reste pas moins que ne pas tenir compte du *revers* de la médaille serait manquer à l'objectivité.

Pourrait-on affirmer que les soldats de l'armée royale faisaient, à ce point de vue, une exception à la règle ? Montraient-ils, peut-être, plus de modération ?

Non, sans doute !

D'après Claude Haton, les soldats catholiques n'avaient rien à envier aux autres sous ce rapport ; « *ils estoient aussi larrons et voleurs des biens d'aultruy que les soldats huguenots* (*se livrant au pillage*) ». Michel de Castelnau trouve également trop légère à sa balance la conduite des soldats de l'armée royale envers la population. D'après lui, « *ce qui restait du pillage des Huguenots, était repillé par les catholiques* ». Pour compléter le tableau, on pourrait se référer aux *Commentaires* du maréchal Blaise de Monluc confirmant que les soldats de l'armée royale « *avoient fait autant de maux ou plus au peuple que les ennemis mesmes* ». D'après lui, « *autrement n'estoit possible, à cause du grand nombre de gens d'armes, de chevau-légers, d'argolets et de gens de pied qu'on avoit ; il falloit que tous véquissent à discrétion* » (50). Ni Claude Haton, ni Michel de Castelnau, ni le maréchal Blaise de Monluc ne sauraient être suspectés de partialité envers des huguenots. Aussi y a-t-il lieu de verser leur témoignage au dossier (51).

Ici se pose encore une question : à quoi est dû l'acharnement des combattants, considéré généralement comme un des traits les plus caractéristiques de la troisième guerre de religion ? Y a-t-il lieu d'attribuer ce fait, — la « *mali-*

gnité » de la guerre, — aux passions qui agitaient alors les esprits ?

La troisième guerre de religion avait été une *guerre idéologique.* On aurait tort de ne pas le reconnaître. Cette circonstance a certainement eu une influence sur l'attitude des combattants (de part et d'autre). Mais il ne faut pas perdre de vue qu'on considérait en ces temps-là comme contraire aux principes de l'art militaire de ne pas faire le plus de mal possible à l'ennemi. La guerre est devenue, de ce fait, un « *abominable gouffre d'inhumanité* » (52). Il fallait tuer pour ne pas mourir... A cela il faut ajouter la rivalité qui opposait les Suisses aux lansquenets, non seulement sur les champs de bataille, mais aussi sur les marchés de chair à canon. C'est pourquoi les Suisses procédaient, toutes les fois qu'ils le pouvaient, à une *raréfaction artificielle de la marchandise* (53). Les lansquenets en faisaient autant quand l'engagement tournait à leur avantage. L'on conçoit que dans ces conditions il était pratiquement impossible d'enrayer les excès. Toujours est-il que l'inhumanité qui caractérise les combats pendant la troisième guerre de religion n'est pas un fait nouveau ; c'est un trait commun à toutes les guerres qui ont ravagé l'Europe au cours du XVI[e] siècle.

X. — CONCLUSION

Que déduire de tout cela ?

A vrai dire, il n'est pas aisé de suivre les méandres de la troisième guerre de religion. C'est une époque où les contradictions ont atteint un degré particulièrement élevé. On retrouve les traces de ces contradictions également sur le plan militaire ; elles sont très caractéristiques aussi bien des conceptions stratégiques ou tactiques de cette période que de l'attitude personnelle des chefs militaires. En tenant compte de toutes les données du problème, on arrive cependant aux conclusions suivantes :

La guerre avait été engagée un peu à l'improviste par les huguenots. Au moment où s'ouvrirent les hostilités, leur situation était extrêmement précaire ; au point que l'armée catholique aurait pu les éliminer dès les premières rencontres si les généraux de *Leurs Majestés* avaient été à la hauteur.

Ce n'est pas l'unique preuve de l'insuffisance du commandement catholique. On arrive à des conclusions analogues si on examine d'une part la conduite des chefs de l'armée royale au moment de la jonction de l'armée huguenote avec l'armée de secours amenée par Wolfgang de Bavière et, d'autre part, leur attitude dans la situation créée par la bataille de Moncontour.

A la guerre « *les fautes commises ne se peuvent amender que la punition ne suive la faute quant et quant* » (54). On aurait cependant tort d'attribuer les succès obtenus par les huguenots uniquement à l'insuffisance du commandement de l'armée royale. Ces résultats sont dûs, pour une large part, à l'habileté des chefs militaires réformés et en particulier au fait que l'armée huguenote a été une « *armée leste et gaillarde* », capable de tenir tête à l'armée catholique. Un autre élément de cette évolution est l'unification du commandement : « *l'accordance qui règne entre le chef et les membres* » (suivant l'expression de Pierre de Brantôme). Mais le plus grand progrès qui fut réalisé par les huguenots au cours de la troisième guerre de religion, a été l'utilisation de nouvelles méthodes de combat, selon les principes de la *guerre d'attente,* qu'ils opposèrent à la conception de la « *grosse et courte guerre* » préconisée par les royaux.

Pendant la première guerre de religion, les chefs militaires huguenots comptaient surtout sur la bravoure des soldats ; ils considéraient la bataille comme une partie de dés (suivant ainsi l'exemple de nombreux *grands capitaines* de l'époque). Il en a été de même pour la deuxième guerre de religion. Le procédé utilisé par les huguenots lors de la troisième guerre de religion est différent : au lieu de *courir sus l'ennemi,* ils cherchent à assurer avant tout la continuité de la conduite d'ensemble de la guerre, en subordonnant à ce but la direction des opérations. Ils se dérobent au contact, lorsqu'il ne leur convient pas d'engager le combat ; ils n'hésitent pas à décrocher lorsque l'affaire est sur le point de tourner à l'avantage de l'ennemi. Normalement, ils se bornent à rétrécir le champ d'action des royaux, à les maintenir en haleine par d'innombrables coups d'épingle. La dislocation des plans de l'adversaire, — sa mise hors de combat momentanée, — sont considérées comme un résultat satisfaisant. La raison de cette attitude est évidente : il s'agit de *tenir,* en attendant les jours meilleurs : *la lumière après les ténèbres...*

L'exécution du plan pose de nombreux problèmes non seulement de caractère tactique mais aussi d'ordre logistique, à cause des possibilités extrêmement limitées dont on dispose en ces temps-là pour assurer la mobilité de l'armée. Sans doute, en forçant les étapes, on arrive à effectuer des marches de six lieues par jour (55). Mais ce sont là des cas exceptionnels. Quand la route est étroite, l'on met parfois une nuit entière pour faire trois lieues (56) La solution adoptée par l'Amiral constitue peut-être l'innovation la plus importante apportée par les huguenots à l'art de la guerre. Elle ressemble à la figure du quadrille où les danseurs se séparent pour se retrouver de nouveau, après avoir exécuté quelques pirouettes. Lorsqu'il s'agit de changer de « *logis* », on procède à un fractionnement de l'armée huguenote. Chacun des divers corps d'armée ainsi constitués emprunte un itinéraire différent pour se rendre au point désigné comme « *lieu de rendez-vous* ». C'est le principe de la *marche concentrée*, qui deviendra au XIXe siècle l'élément essentiel de l'art militaire.

Le *Tour de France* effectué par l'armée huguenote en vue de la *marche sur Paris* mériterait une étude particulière. Cette fois, le procédé employé fut le suivant :

Les soldats d'infanterie furent transformés en cavaliers. L'Amiral donna l'ordre de n'amener rien de ce qui pourrait entraver la mobilité de l'armée. Même les canons furent abandonnés ; on les avait laissé en Dauphiné. D'après les précisions fournies par le maréchal Artus de Cossé, il n'y avait à ce moment dans l'armée huguenote « *un seul homme qui ne soyt à cheval* ». Cette armée composée de quelque 4.500 soldats, « *n'ayant charette, bagage ni artillerye* », exécute des marches de « *neuf ou dix grand lieues (de Bourgogne)* » par jour, tandis que l'armée royale, chargée de lui barrer la route, « *ne peut faire la moitié* ».

Cependant la façon dont l'armée huguenote exécute les opérations, n'est pas toujours conforme aux conceptions de l'Amiral. Jarnac était, de toute évidence, un piège tendu par les généraux de Charles IX aux huguenots, qui s'y laissèrent prendre. A Moncontour, le plan initial de l'Amiral était de mettre la Thouet entre les deux armées. Nonobstant il accepte la bataille pour rassurer les lansquenets. Le siège de Poitiers n'entrait que subsidiairement dans ses plans. Il y donna cependant son consentement, pour ne pas contrarier les gentilshommes poitevins qui insistaient pour

qu'on libérât la ville. Il n'empêche que c'est *l'application des principes de la guerre d'attente* qui permet aux réformés d'échapper aux crocs de l'armée royale au moment de l'ouverture des hostilités. C'est également l'utilisation de ce procédé qui est à la base de leur redressement après la bataille de Moncontour. C'est encore par cette méthode qu'ils parviennent à gagner le *dernier round :* la bataille d'Arnay-le-Duc qui leur ouvre la route de Paris.

La conclusion à tirer de ces faits ne peut être que celle-ci :

Le plan de campagne établi par Gaspard de Coligny était au point de vue intellectuel parfaitement valable. Considéré du point de vue stratégique, c'était un plan rationnel ; il répondait bien à la conduite à suivre par une armée ne disposant que de moyens d'actions limités. Il était en outre à l'échelle du but recherché par les chefs huguenots : contraindre la cour à causer. A en juger par la situation finale, le plan s'est avéré efficace ; contrairement aux projets échafaudés par les généraux de l'armée royale qui cherchaient à s'assurer de la victoire par une bataille d'anéantissement. Le consentement mutuel était en ces temps-là condition préalable de la bataille. Dans ces circonstances, l'application des principes de la guerre d'attente constituait la solution la plus propice.

Les clauses du traité de Saint-Germain-en-Laye furent-elles conformes aux espérances des huguenots ? Furent-elles de nature à dissiper leurs craintes ?

Agrippa d'Aubigné assure dans son *Histoire Universelle* que les Huguenots « *pensoyent avoir trouvé les emplastres à toutes leurs blessures passées* ». L'Amiral se borna cependant à qualifier les clauses du traité d'« *assez tolérables* » (dans un mémoire adressé à la reine d'Angleterre peu après la promulgation de l'édit). Un fait est certain : le traité était beaucoup plus avantageux que celui qui aurait été le lot des réformés après la bataille de Jarnac ou à la suite de la rencontre de Moncontour. Parmi les *facteurs constants* qui ont concouru à ce résultat, la persévérance du commandement huguenot, — son habileté à « *se demesler d'une adversité* », — ont joué un rôle essentiel.

⁂

Considérée dans son ensemble, la troisième guerre de religion fut une guerre d'infanterie, en ce sens que c'étaient les *gens de pied* qui tenaient le rôle principal. La défaite

de l'armée royale à La Roche-l'Abeille s'explique de la même manière que le revers subi par l'armée huguenote à Moncontour : par l'intervention de l'infanterie. Les batailles qui, entre 1568 et 1570, ensanglantèrent le sol de la France, furent des « *batailles à poudre* ».

Les sièges ont occupé cette fois-ci une place moins large qu'auparavant. Le fait est d'autant plus significatif que les chefs de l'armée catholique auraient vu d'un bon œil les opérations prendre la forme d'une *guerre de siège*. Ce n'est pas sans raisons que le déroulement de la guerre accuse une évolution en sens inverse ; il existe sûrement un lien entre ce fait et les méthodes stratégiques préconisées par l'Amiral qui ne cessait de répéter que « *les sièges sont le cimetière des armées* ». Cette regression de la guerre de siège va, d'ailleurs, de pair avec l'utilisation plus systématique de l'artillerie de campagne. D'après le témoignage de François de La Noue, « *les huguenots sont toujours mal pourvus de canons* ». Mais ils tirent avec une célérité extraordinaire. Les royaux les appellent « *gens de feu* ». Cette prédilection des huguenots pour les innovations techniques contraste avec les préventions de Martin Luther contre l'utilisation des armes à feu, qualifiées par lui d'« *artifices du diable* » (57).

L'emploi de la cavalerie est caractérisé par le fait que la grosse cavalerie (58), — chaînon principal du système militaire féodal, — cède de plus en plus le pas aux *argoulets et aux reîtres* (59). Cet accroissement du rôle des chevau-légers, — constituant, avec la *piétaille,* le tiers-état de l'armée, — est dû à la même cause que la prééminence de l'infanterie ou l'utilisation plus rationnelle de l'artillerie de campagne : à l'évolution des moyens de combats, en d'autres termes, à la transformation industrielle qui est à la base de cette évolution.

Colonel Jean DE PABLO.

NOTES

(1) Il pourrait sembler erroné d'examiner la question uniquement du point de vue militaire. Il est absolument clair que la direction des opérations militaires est soumise aux exigences de la **conduite générale de la guerre.** Toutefois, l'application de la méthode consistant à mettre l'accent sur l'aspect militaire du problème paraît ici justifiée par le fait que la conduite générale de la guerre et la direc-

tion des opérations se trouvaient réunies, après la bataille de Jarnac, dans la même main : dans celle de l'amiral Gaspard de Coligny. Au reste, le but de l'exposé n'est pas de reconstituer le film des événements ; il se limite à donner un aperçu des conceptions stratégiques qui sont à la base du plan de campagne de l'armée huguenote. Cet aspect de la question n'est pas dépourvu d'intérêt, car toute conception stratégique relève d'une conception du monde déterminée. Le plan de campagne établi par l'Amiral, au cours de la troisième guerre de religion ne fait que confirmer la règle.

(2) Le traité de Longjumeau se borna à remettre en vigueur l'édit de pacification d'Amboise qui a été l'objet de nombreuses critiques dans les rangs huguenots, à cause de **l'inégalité des droits** que l'édit établissait entre les réformés. C'est là qu'il faut chercher l'explication des réserves de nombreux huguenots à l'encontre du traité de Longjumeau. J.-A. de Thou attribue l'attitude des réformés à leur pressentiment que « **le traité cachait quelque piège qui leur était tendu** ».

(3) Antoine de Varillas : **Histoire de Charles IX**, Paris, 1683, II/161.

(4) Pie V fut de ces prélats romains que Martin Luther appelait « **néfastes professeurs de ruines** ». Il fut l' « inquisiteur général de toute la chrétienté » avant qu'il soit parvenu au trône pontifical. Pie V poussa à outrance les persécutions religieuses. C'est lui qui livra aux flammes Aounius Palearius, célèbre écrivain du XVI[e] siècle, pour avoir affirmé dans un de ses ouvrages que l'inquisition était un poignard aiguisé contre les savants. C'est encore lui qui avait autorisé, en 1567, les prêtres catholiques à porter les armes contre les huguenots. Pie V ne s'est pas contenté de prodiguer ses conseils à la cour, mais il intervint ouvertement, **à main armée**, dans les démêlés du royaume de France. Lors de sa mort, survenue en 1572, on trouva dans ses coffres les sommes considérables destinées à poursuivre « **l'extermination entière des hérétiques** ».

(5) Ernest Lavisse-Alfred Rambeau : **Histoire générale**, Paris, 1895, V/136.

(6) Les six régiments d'infanterie étaient : le régiment de garde français (composé de 15 enseignes), le régiment de Picardie (divisé en 16 compagnies), le régiment de Champagne (de 26 compagnies), le régiment de Piémont (de 10 compagnies), auxquels il faut ajouter encore deux régiments provisoires (de 15 enseignes chacun). L'effectif réglementaire d'une compagnie d'infanterie était de l'ordre de 300 hommes. En admettant qu'après la conclusion du traité de Longjumeau il ne dépassait guère 150 hommes, les 97 compagnies d'infanterie permanentes représentent toujours quelque 15.000 soldats. En ce qui concerne les unités de gendarmerie, l'on peut évaluer l'escadron, en moyenne, à 75 hommes. Avec les 15.000 soldats d'infanterie français et les 9.000 mercenaires étrangers, cela fait 38.000 hommes sous les drapeaux.

(7) L.-P. Anquetil : **Histoire de France**, Paris, 1838, II/570.

(8) Henri, duc d'Anjou, troisième fils de Catherine de Médicis, frère de François II et de Charles IX, le futur Henri III, « **roi des mignons** ».

(9) Lettre adressée par Catherine de Médicis, le 8 septembre 1568, au baron Raimond de Fourquevaux, ambassadeur de France à la cour de Philippe II.

(10) Pierre Olhagaray : **Histoire de Foix, Béarn et Navarre**, Paris, 1629, p. 575.

(11) François de La Noue : **Discours politiques et militaires**, La Rochelle, 1590, p. 880.

(12) Version présentée par Antoine de Varillas dans son **Histoire de Charles IX** (Paris, 1683).

(13) F.-E. Mezeray : **Histoire de France**, édition 1643, II/990.

(14) Cette proposition de paix avait le caractère d'une requête adressée à Charles IX. Elle précise que le but des huguenots est la « **conservation du Royaume** ». C'est le maréchal Henri de Montmorency qui avait remis la requête au roi, « **lequel ne vouloit rien voir ni ouyr** ».

(15) Lors de la rencontre des deux armées à Dreux, Gaspard de Coligny fut d'avis que la solution la plus propice était de se dérober à une bataille générale, étant donné la supériorité numérique de l'ennemi. A l'occasion de la bataille de St-Denis, il préconisa une solution analogue. D'après le témoignage d'Agrippa d'Aubigné, le plan de l'Amiral se borna à « **sauver la réputation des armes** », moyennant les « **fausses charges** » et les « **escarmouches légères** », sans accepter une bataille générale. Son raisonnement ne trouva point crédit auprès de Louis de Condé, qui fut d'avis que la solution préconisée par l'Amiral ne faisait qu' « **échauffer la hardiesse (des royaux)** ». Il fut partisan d'un « **bon et résolu combat** » (quoique le rapport de forces eut été de quatre à un en faveur des catholiques). On se souvient que la bataille tourna, tant à Dreux qu'à Saint-Denis à l'avantage de l'armée royale.

(16) Pierre de Brantôme : **Mémoires**, Leyde, 1692, IV/14.

(17) Les mercenaires suisses se retrouvent dès lors, pendant trois siècles, sur toutes les pages de l'histoire militaire française. D'après le maréchal Ch. de Schomberg, les Suisses ont été dans l'armée française « **ce que les os sont au corps humain** ». On évalue à un million le nombre des soldats suisses qui ont servi la France entre 1477 et 1830.

(18) M. N. Tommaso : **Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVIe siècle**, Paris, 1833, I/185 ; Rapport de Francesco Giustiniano.

(19) Michel Suriano fut ambassadeur de Venise à la cour de France, premier poste d'écoute à l'époque. C'est pourquoi il doit être considéré comme un personnage bien placé pour être au courant des affaires du royaume. Ses **Commentaires** sont d'un intérêt incontestable pour l'étude de la situation de la France à l'avènement de Charles IX.

(20) François Hotman : **La Vie de Messire Gaspard de Coligny**, Leyde, 1642, p. 38.

(21) Théodore de Bèze : **Histoire ecclésiastique des Eglises Réformées**, Anvers, 1580, II/102.

(22) Ces faits permettent d'établir de façon absolument sûre que « **les Allemans furent amenes, premierement, par les catholiques** » (comme l'affirme Théodore de Bèze dans son **Histoire des Eglises Réformées**). C'est, en effet, le 8 avril 1562 qu'Antoine de Bourbon signa, au nom de Charles IX, la première convention avec le comte Christophe de Roggendorf pour la levée en Allemagne de 1.200 **pistoliers à cheval** et de quatre cornettes à pied, de 300 hommes chacune. Quant à l'accord des huguenots avec les reîtres, il fut conclu, le 18 juillet 1562, à un moment où les catholiques « **avoient introduits depuis trois mois en France Suysses, Alemans, Italiens et Espagnols** » (comme l'assure Louis de Condé dans une lettre adressée le 8 octobre 1562, à Catherine de Médicis).

(23) Par **Esclavons** il faut comprendre ici des **soldats de cavalerie croates** constituant, avec les estradiots, l'armature du corps de chevau-légers commandé par Henri de Montmorency. C'est le Languedoc qui fut le principal théâtre de leurs exploits pendant la troisième guerre de religion. On retrouve ces mercenaires esclavons dans les rangs de l'armée catholique pendant la guerre de Trente Ans. Ils portaient, noués autour du cou, une écharpe appelée **cravate** par les Français, qui avaient adopté cette **mode croate.**

(24) Sa lettre de remerciement adressée le 13 avril 1569, de Metz, à Ludwig Pfyffer, colonel du **Régiment des Gardes du Roy**, en fait foi.

(25) Michel de Castelnau : **Mémoires** (1569), p. 537.

(26) Thèse soutenue par P. de Bellièvre, ambassadeur de Charles IX auprès des Suisses, à la conférence intercantonale du 26 janvier 1569.

(27) Reproche fait par Don Francisco Alava, ambassadeur d'Espagne, à Charles IX, quelques jours avant la bataille de Jarnac.

(28) J.-B. Capefigue : **Histoire de la Réforme**, Paris, 1835, II/1928.

(29) Gaspard de Tavannes : **Mémoires** (1569), p. 322.

(30) Michel de Castelnau : **Mémoires** (1569), p. 538.

(31) Alfred de Falloux : **La vie de Saint Pie V**, Paris, 1844, II/220.

(32) Si l'armée catholique se montra incapable d'empêcher que « **les Protestans, tant François qu'Estrangers s'entrecaressent** », elle n'a pas non plus réussi à contrecarrer l'occupation de La Charité-sur-Loire, qui fut enlevé le 20 mai 1569, après un bombardement de quatre jours. La ville resta jusqu'à la fin de la guerre entre les mains de l'armée huguenote ; elle fut mise au nombre des quatre places de sûreté accordées aux réformés en conséquence de l'édit de Saint-Germain-en-Laye.

(33) M. N. Tommaso : **Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVIe siècle**, Paris 1833, II/220 ; Rapport de Giovanni Correro.

(34) François de La Noue : **Discours politiques et militaires**, La Rochelle, 1590, p. 928.

(35) Le commandement huguenot de son côté a tenu compte de l'éventualité d'une attaque de La Rochelle. La ville fut donc mise en état de « **défier tous les menaces** » (en exécution des ordres donnés à cet égard par l'Amiral, avant son installation à Montauban).

(36) Agrippa d'Aubigné : **Histoire Universelle**, III/135.

(37) François de La Noue : **Discours politiques et militaires**, La Rochelle, 1590, p. 848.

(38) François de La Noue : **Discours politiques et militaires**, La Rochelle, 1590, p. 950.

(39) Agrippa d'Aubigné : **Histoire Universelle**, III/173.

(40) J.-A. de Thou : **Histoire Universelle**, Londres, 1734, VI/38.

(41) D'après le témoignage de Michel de Castelnau « depuis le partement de Saintes jusqu'à l'arrivée à Saint-Etienne, l'armée huguenote se trouva diminuée de plus de la moitié ».

(42) Jean de Serres : **Histoire des choses mémorables advenues en France**, Paris, 1579, p. 404.

(43) Cette entreprise s'intègre au plan d'ensemble du commandement huguenot avec un enchaînement logique. Elle avait été préparée, de toute évidence, dans le double but de **précipiter le dénouement** et de créer, en même temps, les conditions d'opérations ultérieures **dans le cas d'un échec de la marche sur Paris** (ce qui aurait obligé l'Amiral à repasser la Loire).

(44) Henri de La Popelinière : **La vraye et entière histoire des troubles**, Bâle, 1572, p. 380.

(45) Quinze ans plus tard, les catholiques se feront battre une seconde fois par les protestants dans la plaine de Sainte-Gemme. C'est aussi en cet endroit que la « grande armée vendéenne » (commandée par Gigot d'Elbée) sera mise en fuite par les républicains, le 1er octobre 1793.

(46) La **marche sur Paris** eut pour résultat une amélioration générale de la situation stratégique des huguenots. De même que les réformés de la Saintonge et du Poitou, ceux du comté de Foix avaient également relevé la tête. Le 10 juillet 1570 les **religionnaires** avaient libéré Mazéres, occupé neuf mois auparavant par le maréchal Henri de Montmorency. Cette ville — constituant avec Foix, Saverdun et Tarascon, une des quatre **villes maîtresses** du comté de Foix — avait changé trois fois de main pendant la troisième guerre de religion. Il avait fallu deux semaines aux royaux pour occuper la ville, quoiqu'elle eut été « **fort dégarnie de gens** », au point qu' « **il falu que les femmes fissent le mestier de la guerre** » (affirme Pierre Olhagaray dans son **Histoire de Foix, Bearn et Navarre**). Les huguenots avaient repris la place en quelques heures « **par escalade** ». Cet exploit remarquable fut toutefois facilité par la connivance des habitants de la ville (appartenant dans leur majorité à la religion réformée). La **marche sur Paris** eut aussi des rebondissements dans le Roussillon, sous la forme d'une série de raids effectués par les huguenots (aux ordres d'Armand de Piles), « **pour montrer à Philippe II que tous les réformés n'étaient pas morts** »... Un de ces détachements s'avança jusqu'à Estagel, à une vingtaine de kilomètres de Perpignan. C'était une opération d'une grande audace ; « **les Espagnolz n'eussent jamais peu croyre que huguenot fust aller plumer la poulle en leur pays** (assure Pierre de Brantôme dans ses **Mémoires**). A ces résultats s'ajoutent encore des succès remportés, simultanément, par l'**armée de mer huguenote** (mise en 1569 sous le commandement de Jacques de Sores), qui ne se borna pas à pourchasser les vaisseaux de guerre catholiques croisant devant La Rochelle, mais poussa jusqu'aux îles Canaries pour remplir sa mission.

(47) Parmi les ouvrages de ce genre il faut mentionner surtout les **Acta Tumultuum Gallicanorum**, qui servent de toile de fond à de nombreuses mystifications historiques commises à l'encontre des réformés. Cet ouvrage (faisant partie d'un recueil publié en 1573 à Munich) est présenté comme un « récit objectif » des événements dont la France fut le théâtre entre 1559 et 1569. En réalité, c'est du **vin melé de fiel** : un livre de propagande publié dans le but de discréditer les huguenots. Les **Acta** reproduisent tous les bruits malveillants qui couraient alors sur le compte des réformés. Pour caractériser l'objectivité de l'auteur, il suffira de retenir un seul fait : il ne souffle mot du massacre de Vassy !... L'ouvrage est, en revanche, truffé de détails obscènes. Henri Hauser attribue les **Acta** à Edmond Auger, de la Compagnie de Jésus, qui fut prédicateur à la cour de Charles IX, pour devenir ensuite confesseur de Henri III. Egorger les huguenots, c'était pour Edmond Auger une œuvre méritoire. comme le prouve, notamment, son **Pédagogue d'armes**, publié en 1568 à l'intention de Charles IX, pour « **l'instruire à bien entreprendre et heureusement achever une bonne guerre** ».

(48) A vrai dire, il en fut ainsi jusqu'à la seconde moitié du XIX[e] siècle. Ce n'est qu'en 1896 que le pillage fut interdit (par la **Convention de La Haye**).

(49) L'ordonnance prévoit la peine de mort pour le soldat « **qui s'amusera à saccager** » ou « **qui forcera femme ou fille** ». Elle stipule que « **le soldat qui desrobera bien d'esglise, à la guerre ou aultrement, sera mis entre les mains du prévost pour estre pendu et estranglé** ». Le blasphème fut également considéré comme une infraction aux règlements par les chefs militaires huguenots. Le soldat qui avait blasphemé, devait « **tenir prison huit jours durant au pain et à l'eau** ». En cas de récidive, il était attaché au carcan.

(50) Blaise de Monluc, **Commentaires** (1569), p. 329.

(51) Claude Haton, curé du Mériot, n'est guère connu que par ses **Mémoires**. L'on suppose qu'il était en relations avec la cour de Charles IX. Pendant la troisième guerre de religion on le rencontre, l'épée à la main, dans les rangs de l'armée catholique. Michel de Castelnau fut conseiller favori de Catherine de Médicis. Quant au maréchal Blaise de Monluc, il est notoirement connu qu'il fut un « **irréconciliable ennemi de la Faction des Princes** » (suivant l'expression de E.-C. Davila). Chargé par Charles IX de maintenir l'ordre en Guyenne, il ne sortait qu'accompagné de deux bourreaux « **bien équippez de leurs armes et surtout d'un marassau bien tranchant** » (comme il précise lui-même dans ses **Commentaires**).

(52) L'expression est de François de La Noue.

(53) C'est ce qui s'est passé, par exemple, pendant la bataille de Moncontour où quelque 6.000 lansquenets furent massacrés par les Suisses (appartenant à l'armée royale). Il est des historiens qui expliquent ce carnage par la conduite des soldats huguenots lors de la rencontre de La Roche-l'Abeille. Cette explication n'est pas concluante ; elle ne tient pas compte du fait que ni les Suisses, ni les lansquenets ne prirent part, réellement, à l'affaire de La Roche-l'Abeille.

(54) Nicola Machiavel : **L'Art de la guerre**, édition Nicolas Bessin, Paris, 1664, p. 57.

(55) C'est-à-dire : 24 kilomètres.

(56) Pour effectuer les marches, on formait normalement une seule colonne. Les chariots de bagages étaient rangés sur les côtés ou sur le flanc le plus menacé de la colonne, pour la protéger dans le cas d'une attaque par surprise. Il s'agit là d'un procédé employé pour la première fois par l'armée hussite.

(57) Martin Luther ne fut pas le seul à envisager la question de cette manière. Son attitude devant les armes à feu reflète l'avis qui, dans la première moitié du XVIe siècle, prévalait dans les rangs de la noblesse. Cet avis eut des répercussions également dans les milieux militaires du temps aussi bien en Allemagne qu'en France. Pierre de Bayard, qui « **n'a jamais tourné le dos à l'ennemi** », considéra les armes à feu comme de « **vils friquenelles** ». Il fit pendre tout arquebusier qui lui tomba entre les mains. L'utilisation des **bastons à feu** n'obtint pas non plus l'agrément de Louis de Trémouille, remarquable homme de guerre, mort à la bataille de Pavie. Ne considéra-t-il pas comme un malheur qu' « **un vilain puisse tuer (avec son arquebuse) un grand capitain** » ? Ce fut aussi l'avis du maréchal Blaise de Monluc. A peine est-il besoin de préciser que ce cas n'est pas isolé. Le fait est que l'apparition de chaque arme nouvelle fut accueillie avec indignation. Ce qui est vrai de l'arquebuse, l'est aussi de l'obus à l'ypérite ou de la bombe thermonucléaire.

(58) Il y avait aussi dans l'armée huguenote des compagnies de gendarmerie, composées surtout de « **gens de villes et de marchands** » (d'après le témoignage du maréchal François de Vieilleville). Le fait est d'importance, car, en général, la grosse cavalerie était l'affaire de la noblesse dont la fonction sociale consistait à fournir des soldats au roi. « **La force de Roy est en la noblesse** », précisent les **Mémoires** du maréchal Gaspard de Tavannes.

(59) On appelait argoulets les arquebusiers à cheval, armés d'une épée, d'une masse d'arme et d'une arquebuse. Ils pouvaient au besoin combattre à pied. C'étaient donc les premiers dragons. On les employait de préférence à éclairer l'armée, à effectuer les reconnaissances ou à couvrir la retraite. Les **Commentaires** du maréchal Blaise de Monluc contiennent de nombreux renseignements concernant les exploits des argoulets huguenots.

DOCUMENTS

I

Mémoire adressé au Roi de France

le 21 octobre 1687

par des prisonniers religionnaires à Toulon (1)

Description des peines et souffrances que nous avons souffertes pendant notre voyage pour aller à Rotterdam.

Partant de Londres le deuxième jour de juin 16 quatrevingt sept, nous nous embarquasmes sur le quay de Ste Catherine sur un vaisseau hollandois, nous avons esté a Grenwish petite ville à deux lieues de Londres, nostre vaisseau aborda un grand navire Englois dont nostre beaupré rompit toutes les galleries darrière et luy fismes beaucoup de dommage, Le lendemain nous eusmes une grande tempeste. Le lendemain nous mouillasmes lancre devant Gravesein (2) ou nous trouvasmes plusieurs qui s'embarquèrent sur nostre navire, estant bien ensemble cent soixante personnes tout françois hollandois anglois flamands et allemands, hommes femmes et enfans grands et petits et beaucoup de marchandise entr'autres quatre beaux chevaux dont on faisoit présent au prince dorenge. Le lendemain nous mouillasmes a Malgrade (3), ville qui est a lembou-

---

(1) Ce manuscrit, conservé à la Bibliothèque du Protestantisme français, nous montre jusqu'où s'étendait l'action des pirates barbaresques, aux crimes desquels la France devait un jour mettre fin. Il nous apprend également comment les malheureux religionnaires, après avoir été délivrés des pirates algériens par un navire français, devaient être emprisonnés à Toulon comme protestants. Nous ignorons quelle suite fut donnée à leur supplique. Le texte que nous reproduisons est la copie du mémoire original faite par Paul Pre Le Bas, le 29 novembre 1687 « dans les prisons du Bailliage » de Rouen.

Ph. de F.

(2) Gravesend.

(3) Sans doute Margate.

chure de la Tamise puis lon nous fist payer nostre passage. Le soir nous levasmes lancre pour poursuivre nostre Route. Le lendemain septième de Juin estant par un samedy a dix ou douze lieues des costes de hollande nous descouvrismes trois vaisseaux algeriens qui venoient sur nous arborans pavillon hollandois. Un homme de nostre Compagnie dit au Capitaine quil croyoit que ce fust de mauvais navires, surquoy le capitaine luy fist responce que cestoit le convoy d'une princesse de dennemarck qui venoit de voir le Roy Dangletterre, ce qui fist que ces miserables Turcs nous surprirent beaucoup, nous ayants abordés proche la muse ils nous tirerent plus de quarante coups de mousquet sur nostre vaisseau puis aussy tost se jetterent comme lions dans nostre Bord bien soixante Turcs, tous le sabre a une main et la hachete a lautre, puis se jetterent sur nous et pillèrent tout ce que nous possédions et nous firent de grands outrages, ce qui nous mist dans une grande affliction ne scachant l'heure qui nous fust la meilleure. Ensuite ils nous transportèrent dans leur admiral nommé Létoille ou nous fusmes refouillés doublement, puis y passant la nuit. Le lendemain dimanche huitième du dit mois de juin 1687 ils nous consideroient et contoient, mettans les gens de qualité, de condition et dapparence a quartier, et pour le surplus il fut partagé sur les deux autres navires, dequoy nous fusmes portés quarante quatre francois grands et petits et huit anglois dans le Beau Soleil de laffrique et le reste dans lautre vaisseau, ce qui causa une sy grande dispersion que les misérables nont pas voulu que les meres prissent leurs propres enfans avecq eux, dont il est arrivé que parmy nous il y avoit un petit garçon aagé denviron quatre ans qui est de dieppe et qui est depresent chez Monsieur le Commissaire de ladmirauté a Toulon, homme de Bien et de Condition, puis une petitte fille aagée de six ans qui est aussy a Toulon chez monsieur Vadel Chirurgien, ces pauvres Enfans nayant aucuns parents ny amis ont estés accœuillis par ces honnestes personnes. Trois jours apres que nous avons esté avecq les Barbares, il vint une sy grande tempeste quelle nous fist perdre les deux vaisseaux de veüe et ne les pouvant pas rejoindre nous sommes demeurés dans Le Soleil puis estant au Nordouest du Texel nostre vaisseau fist prise d'un vaisseau hollandois et prisrent son Esquipage. Ensuite nous eusmes une seconde tempeste qui nous a fait courir au nord vers les costes de hambourg ou estant nos Barbares prisrent encor un petit Danois chargé de planches de sap, ayant pris seulem[t] lesquipage et laissé aller le vaisseau au gré du vent, puis le lendemain ils prisrent une grande galiote chargée davoine venant de Dantzwick pour aller à Rouen dont ils prisrent aussy lesquipage et la laisserent aller au gré du vent. Deux jours aprés ils prisrent deux grands longs pescheurs de flessingue dont ils prisrent lesquipage. Apres estant au nord descosse ils prisrent une petitte fregate de flessingue armée de

huit pièces de canon et vingt quatre hommes déquipage qui venoit de la coste de guinée chargée de poudre divoire et de sucre fin, ils prisrent la marchandise et lesquipage puis abandonnèrent le vaisseau. Ensuite nous tirasmes vers les costes de Groenlandt ou nous trouvasmes de sy furieuse tempestes que nous avons esté sur le point de perir plusieurs fois — puis est a remarquer que le samedy vingt huitiesme jour de juin veille de la St Pierre nous eusmes une sy grande tempeste et sy furieuse que toute esperance de pouvoir eschaper du nauffrage nous fut ostée. Elle estoit sy grande que notre grande voille fût cassée en mille pièces et fut emportée par le vent ce qui mis les officiers turcs et les soldats dans un sy grand desespoir quils senfermèrent dans la chambre du capitaine et abandonnèrent le gouvernement du vaisseau aux flamands quils avoient pris, puis leau entroit en sy grande abondance que lon nen pouvoit pas estre le maistre ; puis les Turcs estant comme enragés allencontre de nous disant que nous estions la cause de la tempeste ils tinrent conseil pour nous jetter a la mer grands et petits ; le conseil estant finy et la Résolution prise, il y avoit un Esclace francois qui estoit garçon de chambre du capitaine nommé Mathieu Deplan de Dieppe, dont il y avoit quelque temps quil estoit esclave. Comme le véritable sang ne scauroit se trahir — il nous déclara que ces miserables avoient pris la Résolution et formé le desseing de nous esgorger et nous jetter dans la mer la nuit ensuivant, et se servoient du motif qui navoient point de pain ny deau et quils ne scavoient ou en prendre. Cela nous mis tous dans une sy grande Emotion, que nous nous dismes adieu les uns aux autres et puis nous nous préparasment comme gens qui attendoient la mort. Puis apres avoir bien considéré les choses nous fismes un effort nous en députasmes un de nostre compagnie pour aller se jetter aux pieds du Capitaine pour luy demander grace et pour quil eust esgard a tant de pauvres petits innocents qui crioient vengeance. Cela attendrit sy grandement le cœur du capitaine qui estoit Renegat hollandois ; puis Dieu toucha aussy le cœur des soldats, tous d'un commun accord octroyerent a notre député la grace, mais ce ne fut pas sans peinne, nonobstant nous vivions tousjours en crainte nestant pas asseurés avecq ces misèrables. Ensuitte nous fusmes tirés du nord decosse pour entrer dans le grand Ocean ou nous fusmes conduits par un bon vent douest ayant approché par les costes de Barbaries ou nous trouvasmes dix ou douze jours de calme qui nous donnerent un grand Ennui. estants tres maltraittés par ces misérables la qui nous menaçoient tousjours tantost de nous esgorger tantost de nous jetter en la mer et avecq cela nous faisoient mourir de faim, nous donnant par jour pour chaque personne cinq a six onces de Biscuit tout au plus deux verres d'eau, avecq cela nous estions journellement aux fer, nous estions sy foibles et sy desolès que nous ne pouvions nous soutenir ; Ces misè-

rables barbares nous voyant en cet estat ils avoient le courage de nous deschainer pour nous faire pomper, quand nous disions que nous ne pouvions pas ils nous disoient quil nous falloit jetter en la mer. Ce qui est digne dadmiration, cest quil y avoit parmy nous plusieurs innocents qui navoient pour tous alliment que ce quils pouvoient trouver au sein de leurs pauvres meres qui estoient touttes desolées. Cela dura sept semaines. Ce qui est a admirer est quil y avoit une pauvre dame angloise qui accoucha de deux pauvres filles, qui vescurent deux jours, appres quoy on les jetta en la mer. Mais la pauvre mere quoy que couchée sur la dure journellement a recouvert une parfaitte santé. Et pour les pauvres françois le grand Dieu lés a tous conservés sans quil y en ayt eu qui ayent estés malades, ny grands ny petits ; mais aux turcs il leur est mort trois esclaves puis aussy quatre des pauvres flamands quils avoient pris, puis aussy le capitaine du vaisseau mourut cinq jours devant nostre deslivrance, dont ils sallerent le corps et le mirent dans un coffre brayé ; leur desseing estoit de le porter a Alger, mais Dieu ne la point permis, car il a esté jetté par les francois en la mer a la Rade de Cadix, puis tant plus nous approchions du détroit de Gilbatard, plus les miserables se tenoient sur leur garde craignant tousjours ce qui leur est arrivé, se tenant tousjours très mal asseurés en cet endroit. Cest pourquoy ils tiroient tousjours au large en attendant un bon vent pour passer lemboucheure du destroit promptement. En approchant dudit destroit les barbares apperceurent un vaisseau francois et les miserables le fuirent tant qu'ils peurent mais leur fuite fut vaine. Il arriva doncq que le jeudy dix septième jour de juillet a six heures de matin, estant entre Salle et Larache-ville (?) (1) qui est a la coste de Barbarie, ces infidelles aperceurent encore ledit navire. Aussytost quils leurent apperceu ils voulurent encore fuir. Mois par un effect tout particulier de la divine providence il se leva un sy gros brouillard que nous ne pouvions pas voir nostre beaupré puis advint un bon vent d'ouest qui nous poussa devant le vaisseau du Roy nommé Le Serieux commandé par Monsieur le Marquis damfreville chef descadre detachè de larmée armè de soixante et quatre pieces 350 hommes d'equipage. Donc estant a la portée du canon mondit Sieur le Marquis d'Amfreville fist tirer sur nostre vaisseau bien quarante coups de canon dont il y eut deux ou trois turcs de tués et quatre bien blessés. Les Turcs voyant un tel desordre estant au desespoir mirent aussytost la chaloupe a la mer puis envoyerent des principaux Turcs abord de Monsieur le Marquis d'Amfreville, portant leurs posseports, mais ils se trouverent faux. Ils dirent pour excuse quils ses-

(1) Nous pensons qu'il s'agit de Salé et de Larache sur les côtes du Maroc.

toient mespris et qu'on leur permit quils allassent querir leur bon posseport, ce qui leur fut octroyé, mais Monsieur d'Amfreville se doubtant de leur malice ne les quitta point et les poursuivit tousjours, et encor un effect de leur trahison, ils ne déclarerent pas a Monsieur Damfreville quils avoient des francois dons leurs bords. C'est pourquoy les Turcs estant retournés dans leur Bord pour avoir leur passeport Monsieur le Marquis sennuyant fist tirer encor plusieurs coups de canon dont il en blessa quelques uns afin de les faire embarquer promptement, car sy le malheur nous en avoit voullu que ces misérables eussent fait lors le moindre signal de ne se voulloir Rendre et ne se soumettre aux ordres de Monsieur le Marquis il y avoit trente deux pieces de canon touttes prestes pour nous faire couller a fonds. Mais Dieu ne le permist pas ; durant que Monsieur le Marquis tiroit du canon sur nostre vaisseau les Turcs nous firent tous descendre grands et petits au fonds de calle, puis estions gardés le sabre a la main ; mais quand nous eusmes apperceu que nous estions près d'un francois nous eusmes une grande joye, puis les Turcs nous apporterent du biscuit en abondance pour faire voir que nous ne jeusnions pas avecq eux, mais tout au contraire. Donc après cela Monsieur le Marquis se rendit maistre dudit voisseau turc ; après cela nous monstasmes sur le Pont et apperceusmes lenseigne de monseigneur damfreville nommé Monsieur de St Pierre qui nous demanda qui nous estions ; nous luy respondismes que nous estions tous francois ; puis lon fist embarquer tous les Turcs sur le vaisseau francois. Ensuite monsieur le chevalier frère de Monsieur le Marquis d'Amfreville vint sur nostre vaisseau turc puis le commanda ensuitte, et le lendemain nous joignismes Larmèe commandèe par mons^r le Duc De Mortemart general des galeres de france et commandant les armées navalles de sa majesté. Les vaisseaux de larmèe se sont Ladmiral nommè Le Content, le Serieux chef descadre commandè par Monsieur le Marquis damfreville, le Cheval marin, par Monsr Lestoille, Le Marquis par monsieur de la Bretesise (?) ; Léole, par mons^r le conte de Soppeville (?) Lesclair par Monsieur de Champigny, Limprudent par Monsieur de Ste Marie. Ensuite de quoy larmèe fut mouiller a la Rade de Cadix en Espagne, puis un jour après le mouillage, monsieur le marquis fut détaché pour aller en Alger pour scavoir sy les deux autres vaisseaux turcs dans qui estoient nos pauvres freres estoient arrivés et scavoir ce que lon en avoit fait. Il fut mouillé trois jours a la Rade dalger en attendant la Responce du Roy dont la Responce luy fut faitte que les vaisseaux estoient arrivés et que les chrestiens estoient vendus, dont ce fut le seul motif pourquoy lon a déclaré la guerre. Ensuite monsieur le marquis leva lancre et revenant aperceut un navire qui portoit Baniere angloise, mais navoit point de passeport

et le capitaine estoit francois et tout son esquipage étoit de la Rochelle et il sapelloit monsieur Bonneau dont monsieur damfreville le prist et l'amena avecq luy puis nous vinrent rejoindre aux Isles framentières (?) (1). Nous fusmes quinze jours a la Rade de Cadix puis nous levasmes lancre le premier jour daoust 1687 pour venir a Toulon — partant de Cadix, nous rencontrasmes monsieur le marquis de Tourville qui nous escorta jusques aux Isles .... Le mesme jour nous decouvrismes une petitte caravelle turque armèe de dix huit pieces de canon et soixante et dix hommes déquipage. Monsieur de Tourville luy donna la chasse et la prist sans tirer aucun coup. Ensuitte de quoy nous fusmes aux Isles framentieres ou nous trouvasmes le reste de la flotte de monsieur de Tourville et nous levasmes lancre pour nous en venir a Toulon dans la quelle route nous estions escortés de ladmiral nommé Le Content, Le St Clerc et Limprudent puis la prise turque nommée Le Soleil qui prist la caravelle turque et le navire de mons^r Bonneau, donc nous estions le nombre de six vaisseaux et arrivasmes par la grace de Dieu le 24 jour Daoust a Toulon, puis le dimanche fusmes transportés la moytié dans le St Clerc et lautre moitié dans Limprudent, dont lon mist les hommes grands et petits les fers aux mains par ordre de monsieur Lintendant, puis le mercredi au matin vingt sept du dit mois daoust, monsieur le grand prevost nous vint faire desbarquer tous puis nous conduire prisonniers dans la grande Tour le nombre de 40 par ordre du Roy dont quelques jours appres il mourut une pauvre femme aagèe de quatre vingt cinq ans laquelle on transporta dans le grand hopital ou elle finit ses jours, apres il mourut encor deux petits enfants a la mamelle et de present sommes encor trente sept. Ensuitte monsieur le lieutenant criminel nous vint examiner par quatre fois apres quoy monsieur le grand prevost nous vint querir pour aller a Toulon pour comparoistre devant monsieur L'Intendant et nous juger, apres nostre examen lon nous mena dans la prison du parc ou nous passames la nuit. Le lendemain ledit sieur Prevost nous remena dans la grande Tour dont nous courons sur la huitiesme semaine que nous y sommes, et nous attendons de jour en jour les ordres de nostre grand Roy dont nous ne scaurions avoir assés de langue et de bouche pour le Remercier et sommes obligés tant que nous vivrons de prier Dieu quil veuille Benir ses armes et Le Rendre victorieux sur ses Ennemis et que tous les miserables barbares se puissent soumettre a ses ordres, nous prions aussy Dieu pour toute lillustre famille Royalle quil veuille la faire fleurir par tout..... et sy lon vouloit publier les biens foits de nostre monarque lon en feroit un gros volume.

---

(1) S'agit-il de l'archipel des Baléares et de l'île Formentera ?

Et pour approbation de verité nous soubsignés certiffions le present veritable en tout son contenu pour avoir esté tous près-sents témoings en personnes de touttes nos miseres et souffrances. fait et dressé dans la grande Tour de Toulon ce lundy vingt et unieme jour doctobre 1687.

Signé Jean (illisible), david Lefebvre, G. Lepellay, A. Surin, G. Moisant, L. Outin, G. Auvergne, tous signés avecq chacun un paraphe et au dessoubs De La Renardiere Duchemin qui est celuy qui atteste que la coppie aincy que faite est celle cy dessus dont jay tire la présente.

Fait a Roüen Dans les prisons du Bailliage ce vingt neuf jour de novembre 16 quatre vingt sept.

Paul P^re^ Le Bas.

II

Fidélité Huguenote en Bourgogne au XVIIIe Siècle

Le pasteur Pannier a donné dans le *Bulletin* (1) une précieuse monographie de l'Eglise réformée de Couches en Bourgogne. Cette monographie s'arrêtait à la Révocation de l'Edit de Nantes et se contentait de signaler le départ d'un certain nombre de fugitifs. Nous croyons devoir publier, en appendice à cette monographie, quelques documents très significatifs (2).

Ils nous montrent comment, cinquante ans après la Révocation — soixante ans après l'interdiction de l'exercice public du culte réformé à Couches —, la foi huguenote demeurait toujours vivace au cœur des quelques anciens réformés de cette localité. Ce qui est vrai des nouveaux convertis de Couches l'est aussi — autant que la rareté des documents de ce genre permet de s'en rendre compte — de la plupart des petites minorités huguenotes perdues dans la masse catholique, en Bourgogne et ailleurs.

Ces documents nous révèlent également quelques-uns des moyens par lesquels s'entretenait la flamme évangélique au sein de telles minorités : action de quelques personnalités énergiques, lecture des livres, la Bible en premier lieu, que l'on avait pu sauver du désastre, contacts avec les réfugiés et les pays de Refuge.

Il nous permettent aussi de déceler comment, en dépit de cette longue persistance, on ne trouvera probablement plus de réformés à Couches à la veille ou au lendemain de la Révolution. D'une part, l'extinction prévisible de quelques familles, le départ toujours possible pour la Suisse d'individus isolés, amoindriront sensiblement le petit groupe réformé. D'autre part, les mariages « mixtes », la mainmise sur les jeunes enfants seront à la longue efficaces.

Il n'en demeure pas moins que cette persistance, pendant plusieurs générations, de la foi huguenote chez des « dissé-

---

(1) Année 1938, p. 5-26 (et aussi 145-161).

(2) **Archives Nationales**, T T 242.

minés » est un signe non équivoque de la valeur et de l'efficacité religieuses de l'ancienne Eglise réformée.

Et, par contraste, apparaissent la valeur inestimable et l'importance providentielle de l'action des pasteurs du Désert, en régions à densité protestante plus grande.

S. MOURS.

1731. *Lettre de Serpillon, lieutenant criminel au présidial d'Autun, au comte de Saint-Florentin, Secrétaire d'Etat :*

Nous avons dans notre bailliage un bourg qui de toute ancienneté a esté le refuge de plusieurs religionnaires, il y en a encore plusieurs qui vivent publiquement en religionnaires et ne font aucun exercice de la religion romaine, malgré les poursuittes que je puis faire contr'eux. J'ay l'honneur d'envoyer à Votre Eminence l'extrait du procès que j'instruis contre deux religionnaires, pour avoir une decision sur les termes de l'article neuf de la déclaration du 14 may 1724...

Extrait du proces fait par le Lieutenant criminel d'Autun à Jean Mathias accusé d'estre decedé religionnaire et a Suzanne de la Taniere accusée de professer la religion pretendue reformée.

Cejourdhuy six may 1731 au bourg de Couches, par nous Pierre Bremond, chatelain royal, a esté reçue la declaration de Me Louis Thonnaud, prestre curé de St Martin de Couches lequel nous a remontré qu'estant accompagné de Me Simon Drouin, chanoine, des sieurs Gautrelet et Godillot ses vicaires, sur l'avis qui luy auroit esté donné que Jean Mathias né de père religionnaire et qui a toujours professé la religion de ses pere et mere estoit destenu malade, led sr cure se seroit transporte au domicile dud Matthias avec lesd. Drouin, Gautrelet et Godillot, et ayant trouvé led Matthias mort, led Sr Thonnaud auroit demandé a Suzanne la Taniere sa mere pourquoy elle ne l'avoit pas fait avertir ou ses vicaires et ce qu'elle entendoit faire de son cadavre, lad Taniere auroit respondu que son fils a ce qu'elle estimoit estoit mort en bon chretien et quelle pretendoit le faire inhumer dans son jardin, que le dit sieur curé luy ayant fait plusieurs remontrances sur les erreurs de la religion pretendue reformée dans laquelle elle vivoit et que son fils avoit professé, lad Suzanne la Taniere luy auroit respondu que c'estoit à Dieu a juger des personnes et non au sr curé et quelle ne vouloit pas disputer avec luy, apres laquelle response le sr cure estant venu nous requerir de nous transporté avec led sr curé led Drouin chanoine et ses deux vicaires, ayant avec nous le sr Lesage pr du roy Carlin greffier Budin huissier et Lacomme marchand, ou estans nous avons

reconnu le cadavre dud Mathias et le sr curé ayant de nouveau demandé a lad Suzane la Taniere ou elle entendoit faire inhumer son fils elle a repondu quelle vouloit le faire inhumer dans son jardin, à quoy le sr curé ayant remonstré a ladite Taniere quelle devoit quitter les erreurs de la religion calviniste et que la religion romaine estoit la seule dans laquelle on pouvoit faire son salut, lad Suzane la Taniere n'a fait aucun cas desd remonstrances et a opiniatrement persisté a dire que la religion pretendue reformée qui est celle qu'elle professe est la bonne et qu'elle pretend y mourir.

De laquelle declaration nous avons donné acte et nous estans transporté dans les chambres hautes de la maison dud Mathias accompagné des susnommés nous avons trouvé une bible in folio de l'impression de Geneve, les pseaumes de Marotte, les responses faites au livre de Monsieur de Condom, plusieurs sermons prechés a Geneve par differens ministres, l'Anatomie de la Messe ou l'on fait voir quelle est contraire a la Parole de Dieu, traduite par Du Moulin ministre et imprimée a Genève, plusieurs autres livres composés par des ministres et imprimés a Geneve, Saumur, Amsterdam et autres lieux desquels nous avons ordonné le depot a la cure et nous nous sommes soussignés lad Lataniere ayant declaré ne scavoir signer...

(*Extrait des*) *Informations faites le* 22 *may* 1731.

... Elizabeth Deffaret depose qu'ayant esté appelée pour aider a ensevelir Jean Mathias, et voulant l'ensevelir a l'ordinaire elle en fut empechée par sa mere qui luy dit que dans leur religion on n'ensevelissoit pas les morts, qu'il falloit seullement mettre un drap dans la biere et y enveloper le cadavre sans se servir d'epingle ny le coudre dans son suaire. et que lorsque le cadavre fut mis dans la biere il n'y avoit dans la maison que la mere du defunt, sa cousine, la demoiselle Jouffroy et une demoiselle Laprey qui sont toutes religionnaires...

Memoire des Religionnaires du bourg de Couches diocese d'Autun pour 1733 (« fait au Seminaire d'Autun 19 juillet 1733, Louis Thonard, curé de Couches »).

Le sr Antoine Lapré ancien armurier agé d'environ 76 ans il n'a jamais fait aucun exercice de catholicité non plus que sa femme d'environ 72 ans ; ils ont trois filles l'aînée mariée a un marchand catholique de Couches et remplit ses devoirs de catholique ; mais ses deux sœurs qui demeurent avec leur pere et mere sont de bonnes hugnottes, l'ainée est fort incommodée. la cadette se nomme Elizabeth agée de 40 ans et est retombée dans l'heresie ayant etée envoyée à Geneve par

ses parents d'ou elle est revenue pervertie, elle a une langue dangereuse, ses parens pourroient payer quelque pension en une communauté.

La Mathias est une femme veüve marchande qui a environ 60 ans, elle a avec elle une cousine, elles n'ont jamais mises les pieds dans l'eglise et sont très opiniatres dans leurs erreurs, elles sont sur le point de sortir de Couches pour aller se refugier dans la ville de Nion proche du lac de Genêve ou son fils calviniste est marié, elles ont obtenuts un passeport de Mr l'intendant de Bourgogne.

Ester Taniere est agée de plus de 60 ans, elle fait un petit trafic de marchandise, elle n'est pas commode, elle est fort entetée de ses erreurs.

Le sr Jaques Roux a fait a Couches une grosse fortune, il a 78 ans, il demeurre avec son gendre, le sr Chartier l'un et lautre calviniste et le gendre surtout est fort obstiné, il a trois enfants qui par la grâce de Dieu et les ordres de Monseigneur le cardinal ministre sont parfaitement reunis a l'eglise, la fille ainée mariée a Autun au sieur Billardet avocat a Autun aprest etre sortis du couvent de la Visitation, l'ainé des garçons est actuellement ecclesiastique au petit seminaire d'Autun et le puiné est au college d'Autun. Mais dans cette maison il y a une cousine qui s'appelle Martine agée de 35 ans, elle seroit bientot reduitte si elle sortoit de cette maison dont elle est gouvernante pour entrer dans une communauté elle peut payer pension.

Esperance Desgranges vieil fille de plus de 60 ans, l'année derniere elle fut dangereusement malade, elle fit son abjuration en presence de plusieurs personnes l'acte est registré dans les registres de la paroisse c'est une relapse quoique par crainte elle vienne quelquefois a l'eglise, elle pourroit donner cent francs de pension dans une communauté.

Le sr Lagrange demeure avec une cousine nommée Lesage tous deux agés de plus de 60 ans, ils sont tres obstinés dans leur erreur, ils ont obtenu permission de la Cour de donner leurs biens a une niece qui a epousée un catholique, et tous deux vivent chrétiennement.

La Demoiselle Mongin a plus de 80 ans, elle a avec elle un fils agé d'environ 60 ans, la mere et l'enfant sont tres obstinés, ils sont asses pauvres, mais ils sont assistés par leurs confreres.

Moïse Jouffroy dit d'Origny est un garçon agé de 40 ans, il est riche c'est un homme de probité excepté sa religion qu'il a toujours professé, il a deux freres aussy calvinistes dont l'un demeurre a St Leger sur Deune diocese de Chalon et l'autre dans la paroisse de St Pierre de Varennes, l'un et l'autre tres riches.

Les deux demoiselles Jouffroy qui sont revenues du couvent de la Visitation depuis un an sont bien converties et s'acquittent dignement de leurs devoirs elles sont pauvres et quoi qu'elles reçoivent quelques secours de leurs parents dont on vient de parler elles auroient besoin d'une somme de cent livres annuellement pour les faire subsister selon leur état (1).

Memoire de quelques filles religionnaires de la paroisse de Couches (2).

Parmy les calvinistes du bourg de Couches, il y en a neuf qui par la grace de Dieu, les ordres et bienfaits du roy et les soins du curé, sont convertis, bien reunis a l'Eglise du Seigneur et ce depuis peu de temps.

Entre ceux et celles qui restent au nombre de quinze personnes, il y en a deux qui ont fait leur abjuration authentiquement et qui meritent d'estre renfermées dans quelques communautés, estant de veritables relapses aussy obstinées qu'auparavant, sur lesquelles tout le peuple gemit, demandant une punition exemplaire qui ne peut avoir que des effets merveilleux.

Il y avoit trois filles dans le memoire precedent... mais il n'en faut plus conter que deux, puisque Suzanne Martinecourt s'est convertie depuis peu, et le 19 d'aoust de la presente année, a fait abjuration dans l'eglise de Couches...

Il ne reste donc plus que deux filles mais des plus obstinées qui se meslent de controverse langues tres pernicieuses, capables de destourner les nouvelles converties par leurs discours empoisonnés.

La premiere est Esperance des Granges, fille agée de plus de 60 ans, elle est marchande, et possede une maison sur la place du Marché... Le 16 aoust 1732 cette fille dangereusement malade fit son abjuration... et ensuitte revenüe en santé, est

---

(1) Ce mémoire dut être envoyé au comte de Saint-Florentin. Dans une lettre à l'évêque d'Autun, datée de Versailles du 21 août 1733, le Secrétaire d'Etat accuse réception d'un mémoire et dit : « Je ne l'ay pas touvé assez circonstancié pour pouvoir exppedier des ordres du roy. » Et il en demande un autre.

(2) Nous avons là, semble-t-il, le nouveau mémoire adressé au ministre par l'évêque le 23 septembre 1733. Dans une lettre du 18 septembre à ce dernier, le curé de Couches rappelait l'envoi de ce second mémoire qui concernait, disait-il, « deux filles relapses dans leurs erreurs très obstinées, qui sement la zizanie dans le champ de Dieu ». Et il souhaite qu'on puisse les faire enfermer en « quelques couvents ce qui surement les fera revenir dans le chemin de la vérité ».

retournée dans ses erreurs malgré les continuelles et pressantes sollicitations du curé... comme aussy de ses parens, qui sont convertis depuis long tems et vivent en bons catholiques...

La seconde est Elizabeth Laprée agée de plus de quarante ans. Elle a encore son pere et sa mere, fermes huguenots. Il y a environ dix années quelle fit son abjuration, elle fit tous les devoirs de catholicité, pendant un tems considerable, elle receu souvent les sacrements de l'Eglise elle assistoit a tous les services, mais ses parens pour luy en oster les moyens et les occasions la firent partir pour Geneve d'ou elle est retournée plus obstinée, replique avec hardiesse a toutes les objections et les avis qu'on luy donne, elle a une tres mauvaise langue, tres propre a pervertir les autres qu'elle ne cesse de frequenter maglgré toutes les deffences, est une relapse qu'il est nécessaire d'esloigner. Elle peut bien payer moitié pension, ses parens ayant deux bons fonds en terre et en vigne.

(*Extrait d'un*) *état des religionnaires du bourg de Couches.*

... L'onzieme du mois de decembre 1734 le curé de Couches apres une infinité de monitions et d'exhortations faites à lad Mongin pour la faire entrer dans le sein de l'Eglise, elle est morte dans son obstination, ayant declaré qu'elle vouloit mourir dans la religion de ses peres, ce qu'elle a reiteré plusieurs fois, avec emportement et opiniastreté elle a etée inhumée dans une cave, il seroit a souhaitter qu'on fit des exemples pour intimider les autres...

Lettre du curé de Couches au comte de Saint-Florentin (5 *avril* 1735).

... Le premier est l'estat des religionnaires du bourg de Couches, parmy lesquels il y a deux filles relapses ayant faits leurs devoirs de catholiques, lesquelles sont tres obstinées et qui par leurs frequentations et leurs discours empoisonnés destournent les uns et animent les autres a persister dans l'erreur et surtout deux demoiselles Jouffroys, nouvellement converties, ayant estés pres d'un an dans la communauté des Dames de la Visitation d'Autun on remarque que les deux filles se retirent de leurs premiers exercices de piété depuis quelles frequentent assidument les filles Laprée et Desgranges, elles meritent pour leur bien et celuy des autres d'estre enfermées, elle peuvent payer pension...

CHRONIQUE LITTÉRAIRE ET COMPTES RENDUS

L'Histoire du Protestantisme au Xe Congrès International des Sciences historiques (*Rome* 4-11 *septembre* 1955).

La « grande presse » aussi bien que les revues spécialisées, et particulièrement les revues historiques ont donné déjà d'abondantes « images » de ce congrès qui, on le sait, fut à la fois une occasion de retrouver l'« esprit de Genève » appliqué à un tout autre domaine que celui de la politique et un net succès, un peu sur tous les terrains, des écoles françaises.

Nous voudrions, tout simplement, signaler la part qui revient à l'histoire du protestantisme dans les sept gros volumes qui furent distribués aux Congressistes (six volumes de « Relazioni » et un volume de « Riassunti delle communicazioni », Sansoni, editore Firenze, 1955 ; in 8°).

Dans le tome IV (« Relazioni, Storia moderna ») les pp 59-135 sont consacrés à trois gros rapports sur l'idée d'Eglise aux XVIe et XVIIe siècle, œuvres respectives des professeurs Hubert Jedin de Bonn (Zur Entwicklung des Kichenbegriffs im 16 Jahrhundert), E.-G. Léonard (la notion et le fait de l'Eglise dans la Réforme protestante), enfin J. Orcibal (L'idée d'Eglise chez les Catholiques du XVIIe siècle). Bien entendu, nous retiendrons surtout le second qui étudie successivement les « questions de méthode », les « prodromes de la Réforme », « Luther et l'Eglise », « Spirituels et Eglises de professants », « L'Eglise d'Etat dans la Réforme », « L'Eglise autonome chez Capiton et Bucer », « L'ecclésiologie calvinienne », enfin « Les Eglises Réformées ». Bien entendu, ce n'est pas dans une simple chronique comme celle-ci que l'on peut analyser cet important article qui se présente comme un élément essentiel de l'ecclésiologie réformée.

Dans le tome V (« Relazioni, Storia Contemporanea), pp 305-383, MM. Aubert (Louvain), Duroselle (Sarrebrück) et Jemolo (Rome) ont présenté le problème du « libéralisme religieux ».

Je me suis permis de trouver stupéfiant que la physionomie du libéralisme réformé n'ait pu être traitée que par allusion, et dans une intervention, hélas, un peu rapide, j'ai essayé de présenter le double problème du libéralisme théologique (orthodoxes contre libéraux) et du libéralisme politique, qui, bien entendu, chez les protestants français n'a jamais présenté de problèmes sérieux. Le gros article rédigé par M. Duroselle et qui est un « rapport de synthèse », ne manque pourtant pas d'intérêt, mais, tel quel, il est incomplet.

Dans le volume VII, plusieurs communications intéressent de près ou de loin l'histoire réformée. Mais le secrétariat du congrès n'a présenté qu'un résumé, et il faut espérer que les auteurs de ces travaux pourront les publier « in extenso ». Nous signalons : E.-G. Rupp « Luther and the doctrine of the church », O. Halecki : « The idea of the church in Eastern Europe after the Council of Trent », Z. Ivinskis : «Die Rolle der Jesuiten im Dienst der Gegenreformation in Litauen » (pp. 270-284). Dans une communication présentée en commun avec MM. P. Léon, P. Goubert et R. Richard, et intitulée « Recherches sur la bourgeoisie de province au XVIII[e] siècle (pp 331-335), j'avais étudié la bourgeoisie réformée de Montauban (article paru « in extenso » dans la revue d'histoire économique et sociale » 1955, n° 4, pp 377-404). Signalons aussi, encore qu'une seule des communications intéresse vraiment l'histoire protestante, les travaux suivants (pp 422-433) :

S. van der Wonde : « The religions liberalism in the XIXth century. Its influence in the Netherlands » ; L. Müller : « Der Einfluss des liberalen protestantismus anf die russische laientheologie des 19 Jahrunderts » ; J.-S. Curtiss : « Liberalism in the Russian Church in the Early years of the twentieth century » ; F. Engel-Janosi : « La minorité au Concile du Vatican, 1869-1870 » ; K. Schib : « Augustin Keller und der liberale Katholizismus in der Schweiz ». Bien entendu, tous ces travaux se rapportent au problème du libéralisme religieux envisagé par M. Duroselle dans son rapport.

Tels quels, ces sept volumes n'en présentent pas moins un grand intérêt, et bien entendu, pas seulement sur le seul plan de l'histoire de la Réforme ou du Protestantisme. On y lira aussi bien d'autres choses.

D. Ligou.

Jean CALVIN, *Institution de la religion chrétienne.* Edition nouvelle publiée par la Société Calviniste de France. — Labor et Fides, Genève (1).

« Jamais livre n'a été aussi commun que celui-là », écrivait Bayle parlant de l'*Institution de la Religion chrestienne.* Or, privilégiés et rares étaient les pasteurs de ma génération qui, au début de leur ministère, possédaient cet ouvrage capital. C'est que le XIXe siècle n'en a vu paraître, sauf erreur, que trois éditions françaises (Genève, 1818 ; Paris, 1859 ; Paris, 1888), non compris, bien entendu, la version française donnée, par les *Calvini opera.* Editions devenues assez vite introuvables. De même l'édition savante publiée en 1911 sous la direction d'Abel Lefranc. Il a fallu attendre, pour remédier à cette pénurie regrettable, l'édition faite en 1936-1939 par la Société les Belles Lettres, dans la collection des Universités de France de l'Association Guillaume Budé, et présentée par Jacques Pannier. Ces deux dernières éditions reproduisaient le texte de 1541 — jugé le meilleur quant à la langue — et en respectaient scrupuleusement le style et l'orthographe.

On sait que Calvin (s'appropriant le mot de saint Augustin : « Je me confesse estre du rang de ceux qui escrivent en profitant, et profitent en escrivant ») a constamment « augmenté et enrichi » (selon sa propre expression), au cours des éditions successives, son texte primitif. Mais si la version latine de 1559 est entièrement de lui, on en est moins sûr quant à la mise au point de la version française de 1560 : Calvin, surchargé de travail, a dû faire appel à des secrétaires et à divers collaborateurs. Il n'empêche cependant que le texte de 1560 représente, davantage que celui de 1541, la pensée approfondie et mûrie du réformateur.

Aussi estimons-nous légitime le projet conçu et réalisé par la Société calviniste de France de mettre à la portée des pasteurs et des fidèles des Eglises françaises le texte de 1560. Mais cette Société, poursuivant plus un but d'édification et d'instruction que d'érudition, a été amenée à se demander si elle ne devait pas en moderniser l'orthographe et le style. Il ne fait pas de doute que, pour le lecteur pressé d'aujourd'hui, la ponctuation et l'orthographe anciennes constituent un obstacle qu'il n'a pas toujours le courage de surmonter.

Déjà, à la fin du XVIIe siècle, le pasteur français réfugié Icard avait cru devoir retoucher, comme un peu vieilli, le style de l'*Institution chrestienne.* (Cette édition fut réimprimée à Brême en 1713 et à Genève en 1818.) Mais ce nouveau texte, s'il est

(1) L'ouvrage sera complet en quatre volumes (deux ont paru). Un cinquième volume donnera des tables très détaillées.

plus coulant à lire, est bien inférieur au texte de 1560 qu'il édulcore, affadit et parfois trahit (1).

La Société calviniste s'est bien gardée — et en cela elle mérite d'être louée — de toucher de pareille manière au style. Elle s'est contentée de moderniser l'orthographe, la ponctuation, et certaines tournures archaïques (c'était là la tâche la plus délicate et qui prête le plus à la critique). Ce n'est que très rarement qu'elle s'est enhardie à remplacer un mot tombé en désuétude par son équivalent moderne (par exemple, enflambés par enflammés). Elle a préféré, à juste titre, donner cet équivalent en note. Enfin, elle a aéré le texte par des titres et des sous-titres (2).

L'on annonce la publication prochaine d'une édition critique du texte de 1560 que prépare depuis plusieurs années le professeur Jean-Daniel Benoît. En un sens, il est regrettable qu'il n'ait pu y avoir entente préalable entre les deux éditeurs. Mais la valeur intrinsèque de l'*Institution* ne mérite-t-elle pas ces deux éditions, l'une s'adressant davantage aux fidèles des Eglises, l'autre au public cultivé ?

S. Mours.

René Toujas. *Un épisode de la Contre-Réforme catholique : la Translation à Montauban de la Cour des Aides de Cahors* (1658-1662), 19 p., Paris, Imprimerie Nouvelle, 1955.

Cet intéressant opuscule est consacré à un épisode de la vie montalbanaise au XVIIe siècle. On sait que cette translation de la Cour des Aides de Cahors fut décidée par le pouvoir central en 1658 afin de renforcer à Montauban le prestige du parti catholique (la Cour des Aides traitant presque d'égal à égal avec le Parlement). Elle se heurta à une violente opposition du Conseil

---

(1) « Le tems n'ôte rien à l'estime de l'Institution de Calvin : plusieurs de ceux qui ne peuvent point la lire en la langue des Savans sont fachez de trouver barbare l'ancienne version française. C'est en leur faveur qu'un ministre réfugié a entrepris une nouvelle version... Ne leur en déplaise, ils se montrent ou trop dégoutez, ou trop ignorans. Le style françois de Calvin, qui étoit fort bon en ce siècle-là, n'est pas encore inintelligible. » (Bayle, **Dictionnaire** I, art. Calvin.)

(2) Voici, à titre documentaire, les deux premières phrases du chapitre premier, dans les trois éditions :

1563 : Toute la somme presque de notre sagesse, laquelle à tout conter merite d'estre reputee vraye et entiere sagesse, est situee en deux parties : c'est qu'en cognoissant Dieu, chacun de nous aussi se cognoisse. Au reste, combien qu'elles soyent unies l'une à l'autre par beaucoup de liens, si n'est-il pas toutesfois aisé à discerner laquelle va devant et produit l'autre.

général de la Cité de Montauban, sans distinction de religion. Les raisons mises en avant : Divisions troublant l'ordre public, conflits de préséance inévitables, difficultés de logement, cherté accrue des vivres, paraissent valables. Seul l'évêque Pierre de Bertier soutenu par une partie du menu peuple catholique approuve la mesure. L'action vigoureuse entreprise auprès de Mazarin par les bourgeois montalbanais, sous l'impulsion de leur juge mage eut plein succès, d'autant que parmi les membres de la Cour de Cahors le projet gouvernemental était mal vu et combattu énergiquement. L'arrêt de translation fut révoqué le 26 juin 1659 sans avoir pris effet, le ministre, à son ordinaire, négociant en bons écus sonnants le maintien à Cahors que la Cour des Aides avait demandé. La mesure devait être reprise en octobre 1661 et imposée définitivement comme complément à la translation à Puylaurens de l'Académie protestante de Montauban ; elle devait, dans la pensée du gouvernement, marquer l'effondrement complet du protestantisme montalbanais.

L'occasion de cette grave atteinte aux droits des protestants nous est connue, étant racontée dans les précieuses lettres qu'écrivait à Paul Ferry, le célèbre pasteur messin, son petit-fils Jacques Couet du Vivier (Manuscrit de la Bibl. du P.F.). Dans la poudrière que constituait forcément un collège partagé entre les protestants et les Jésuites, on ne pouvait guère compter sur une modération de ces derniers ; elle eut été inhabituelle. Ayant obtenu la cour du Collège pour y jouer une pièce de théâtre, certains décors qu'ils y installèrent et qui frappaient ainsi les yeux de tous étaient une attaque en nargue aux réformés. La réaction était presque inévitable pour une jeunesse assez turbulente ; les étudiants huguenots mirent en pièces ces décors et la bagarre s'engagea à cette occasion et non au cours de la représentation comme le dit M. Toujas. Malheureusement il y eut un mort, côté jésuite, et le prétexte fut saisi par la Cour pour décapiter Montauban de son Académie protestante, un an plus tard. Comme ce fut le cas général au XVIIe siècle les protestants facilitèrent le jeu de leurs adversaires en se présentant désunis, durs et mous se heurtant violemment. L'action du

---

Icard : La vraie et solide sagesse consiste presque toute entière en deux parties : la connoissance de Dieu et celle de nous-mêmes. Et ces deux sortes de connoissances sont unies ensemble par tant de liens, qu'il est mal aisé de découvrir laquelle des deux marche la première, et qui est celle qui produit l'autre.

Société calviniste : Toute la somme presque de notre sagesse, laquelle, à tout compter, mérite d'être réputée vraie et entière sagesse, est située en deux parties : c'est qu'en connaissant Dieu chacun de nous aussi se connaisse. Au reste, bien qu'elles soient unies l'une à l'autre par beaucoup de liens, il n'est pas toutefois aisé à discerner laquelle va devant et produit l'autre.

ministre Joseph Arbressy apparaît fort trouble ; il est curieux de le voir toujours agir en « dissolvant », tant à l'origine de l'affaire qui devait diviser l'église : la nomination à la Chambre de l'Edit d'un conseiller dont la vie faisait scandale et qu'il soutient contre l'opposition des « durs », que dans ses appels au pouvoir civil contre les décisions ecclésiastiques qui le frappaient. En rapprochant cette attitude du luxe extraordinaire qu'il affichait et de son abjuration quelques années plus tard on est bien amené à se demander s'il ne faisait pas partie de ces ministres gagnés par argent ou honneurs, sur lesquels le pouvoir comptait pour amener l'écroulement du protestantisme en France. La décision, mûrement réfléchie du Synode de Loudun qui lui interdit le ministère à Montauban, apparaît alors fondée. La réaction de Mazarin enlevant à Montauban son Académie n'est nullement « une invitation aux protestants montalbanais à n'être que des sujets loyaux » (ils l'étaient, M. Toujas le montre précédemment), mais bien le prélude à la Révocation ; l'action souterraine de dissolution s'avérant inefficace ou trop lente, Louis XIV passait à la violence.

R. Mazauric.

Locke's *Travels in France* (1675-1679). *As related in his Journals, Correspondence and others papers. Edited with an Introduction and Notes by John Lough. Cambridge, University Press* 1953. In-8° de LXVIII-309 p., portr.

A la fin de 1675, le philosophe John Locke, alors âgé de quarante-trois ans, et qui n'avait encore rien publié, débarquait à Calais ; son séjour en France ne prit fin qu'en mai 1679, et le mena deux fois, par des itinéraires légèrement différents, de Paris à la Méditerranée, en allant par Lyon et revenant par Bordeaux, ou vice-versa. Le *Journal* de ce voyage n'était connu jusqu'ici que par des fragments, publiés en 1829 d'une façon fort défectueuse ; de ses quatre volumes (les trois premiers se trouvent à Oxford, à la Bodléienne, le dernier au British Museum), qu'il ne pouvait songer à reproduire in-extenso, le professeur Lough, de l'Université de Durham, a extrait « tout ce que Locke a écrit sur ce qu'il a fait, observé, ou entendu au cours de conversations, pendant les trois ans et demi qu'il a passés en France ». Au texte du *Journal* est joint ce qui, dans les papiers de Locke, peut servir à l'éclairer ou à le compléter.

Une remarquable introduction précède le texte du *Journal*. Celui-ci est écrit partie en clair, partie en sténographie : la reproduction de la première page du manuscrit est un témoignage frappant du travail devant lequel s'est trouvé l'éditeur pour le déchiffrer. L'intérêt du volume est considérable : il nous apporte des impressions de première main, venant d'un observateur curieux de tout, et qui le plus souvent ne se contente pas d'une vue superficielle des choses, mais essaye d'appro-

fondir, et sait trouver le trait caractéristique, la précision indispensable. De plus, Locke occupe une place unique parmi les voyageurs anglais dans notre pays au XVIIe siècle, puisqu'il est pratiquement le seul à présenter un tableau de la France à l'apogée du règne de Louis XIV.

Tout assurément n'est pas à mettre sur le même plan : Locke s'arrête, plus ou moins complaisamment, sur les sujets les plus divers. Aussi la monotonie est-elle bannie de son texte, les brusques changements de matières amenant parfois même des effets de contraste assez amusants, quoique involontaires. Signalons cependant que Locke indique brièvement en marge le sujet de chacune de ses remarques, ce qui permet au lecteur pressé de ne prendre que ce qui l'intéresse. En outre un *Index* fort bien fait et détaillé, permet de retrouver aisément ce qui a trait à un sujet donné : au mot *Protestants,* pour ne choisir qu'un exemple, cet *Index* n'a pas moins de 34 lignes.

La situation du Protestantisme en France est en effet l'un des problèmes qui semblent préoccuper vivement le voyageur. Protestant convaincu lui-même (et nous le voyons souvent choqué par des manifestations du culte catholique qui sont assurément tout à fait contraires à sa manière de voir), il prend ses renseignements, partout où il passe, auprès de ceux qui seront le mieux en mesure de lui présenter les faits sous des couleurs exactes. Nous ne sommes pas encore à la Révocation de l'Edit de Nantes, mais elle s'annonce déjà par une série de menues persécutions : restrictions, spoliations, démolitions de temples, quelquefois sous les plus futiles prétextes, mesquineries de tout genre, dont le retour constant ne saurait laisser personne indifférent. Ce sont-là, évidemment, pour les lecteurs de ce *Bulletin,* les passages capitaux, et qui vaudraient la peine, me semble-t-il, d'être isolés du contexte, traduits, et présentés dans leur ensemble.

Jean LAGNY.

Daniel LIGOU. *Documents sur le Protestantisme Montalbanais au* XVIIIe *siècle.* Toulouse, Imprimerie Universitaire (1, rue du Périgord), in-8°, 1955, LXXXVII, 114 p.

M. Ligou, l'historien du Montalbanais, a découvert (où ? il a négligé de le dire) deux registres, inconnus jusqu'ici, des colloques du Montalbanais ; ces registres correspondent à la période 1751-1766 (à partir de 1763, le colloque prend le titre de synode provincial, au moins dans les plus importantes de ses réunions : p. XXV, LIV, 65). M. Ligou a publié intégralement les deux registres accompagnés des notes nécessaires ; d'une introduction qui concerne l'ensemble de l'histoire du protestantisme à Montauban au XVIIIe siècle ; et enfin d'une préface étendue (p. I - XLVI) de M. E.-G. Léonard.

Cette publication — je ne fais ici que résumer en très peu de mots la préface de M. Léonard et l'introduction de M. Ligou — présente le puissant intérêt, d'une part de s'appliquer à un groupe restreint (une douzaine d'Eglises : voir p. LXIV), de telle sorte que les délibérations des colloques entrent dans le petit détail des affaires (le recueil de Hugues ne contient aucun ensemble du même genre) — d'autre part de concerner une période « tournante » de l'histoire de nos Eglises, l'extrême fin du « Désert héroïque » et l'établissement progressif d'une tolérance de fait.

Les Eglises dont il s'agit se recrutent principalement dans un milieu rural (là comme ailleurs, la reconstitution des Eglises urbaines a été plus tardive que celle des Eglises rurales, et la bourgeoisie de Montauban ne jouait pas encore dans cette région le rôle dirigeant qu'elle jouera à la veille et au début de la Révolution) ; elles ne sont encore desservies que par un très petit nombre de pasteurs (un seul au début, trois au plus à la fin de la période), et en conséquence conduites (même du point de vue spirituel) par leurs Anciens ; elles s'intéressent fort peu, malgré le rétablissement théorique de l' « ordre » synodal et un respect souvent affirmé pour la « Discipline » du XVIe siècle, à ce qui sort du cadre de la vie régionale et même cantonale ; le niveau culturel semble y avoir été plus bas que dans les Eglises homologues du Bas-Languedoc.

Quant aux pasteurs qui leur prêtaient leur ministère (Dunières tout au début, Grenier de Barmont, Sol dit Eleios (Hélios), Paul-Auguste Lafon, Fosse-Richard, Grenier-Murat, Crébessac-Vernet) les délibérations des colloques, comme il est fréquent, ne nous apprennent sur eux qu'assez peu de chose : ils apparaissent surtout dans ces délibérations à l'occasion des conflits qui les ont opposés aux Anciens, tel celui qui (de 1759 à 1761) opposa M. Lafon à l'Ancien le plus influent de Montauban, Bagel, et fut porté jusque devant le Synode National de 1763. D'autres conflits, là comme ailleurs, conflits dont les motifs réels se dégagent mal des textes, opposaient parfois entre eux les rares pasteurs (par exemple Sol à Grenier-Murat, en 1766) et n'étaient le plus souvent terminés que par le départ — plus ou moins volontaire — de l'un des pasteurs intéressés.

L'on aimerait obtenir des renseignements précis concernant la piété des fidèles ; ils sont malheureusement très rares dans ces délibérations, comme dans celles qui avaient déjà été publiées — les délibérations parlent plutôt des scandales que des familles d'une tranquille piété — un cas fort curieux (1752 - p. 11) est celui d'un prétendu protestant qui est sévèrement censuré pour avoir osé demander que soit béni le mariage d'un de ses enfants, alors qu'il s'était auparavant « emparé d'une par-« tie du bien d'un de ses neveux, à cause que le mariage du dit « neveu avait été célébré dans la vraie Eglise » ; la vigueur

même de la condamnation prononcée montre qu'il s'agit d'un cas extraordinaire, au plein sens du mot.

Plus abondants sont les renseignements qui concernent la tenue des assemblées (de jour ? de nuit ?) et la lutte — de caractère, semble-t-il, sociale, en partie tout au moins — entre les partisans des assemblées et ceux des petites « sociétés particulières », préférées par les gens les plus aisés (p. 55 ; novembre 1761, après l'arrestation du pasteur Rochette).

Bref, la publication de M. Ligou, sans apporter à proprement parler de révélations, complète de façon très utile, en fournissant des exemples nombreux, concrets et vivants, ce que l'on savait déjà de la vie ecclésiastique à la fin de la période des persécutions. Est-il besoin de rappeler que la publication, savamment commentée, de textes authentiques est le roc sur lequel s'édifie l'histoire ?

D. R.

Nécrologie

Henry de PEYSTER

Un des plus anciens membres de notre comité, le plus ancien, sauf erreur : Henry de Peyster est mort à Neuilly, le 27 janvier dernier, dans sa 75e année.

Inspecteur général honoraire des finances, M. de Peyster avait toujours mené de front, en marge de sa carrière administrative, des activités d'ordre social et religieux. Jeune encore, il avait organisé, à Levallois, une école de garde pour des enfants ; il avait été membre actif et président du comité de l'enseignement libre protestant. Mais depuis quelques années, des crises douloureuses d'un rhumatisme devenu chronique lui interdisaient tout activité au dehors. Il n'en continuait pas moins à s'intéresser à toute la vie présente, comme au passé, Ayant eu de nombreuses relations avec le monde politique ainsi que dans nos milieux protestants, il avait commencé à rédiger ses souvenirs, mais il n'a pu mener ce travail à son terme.

Dans quelques lignes laissées à ses proches, Henry de Peyster demandait qu'on s'abstînt de tout éloge funèbre à son égard. Nous respectons ce vœu, mais ne pouvions passer sous silence la disparition de notre collègue. Ceux qui l'ont connu réalisent avec une profonde sympathie ce que sa perte représente pour Mme de Peyster et ses enfants.

Charles SCHMIDT

Charles Schmidt, président honoraire de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français est mort à Sceaux le 6 février 1956. Il était d'origine alsacienne. Son grand-père, Charles Schmidt, professeur à la Faculté de Théologie protestante de Strasbourg a été un historien de l'Eglise, de la Réforme, de l'Alsace. Son père, Charles Schmidt, d'abord pasteur à Waldersbach — le Waldersbach d'Oberlin — s'était fixé après la guerre de 1870 d'abord à Saint-Dié où devait naître notre président

en 1872, puis à Paris où il avait desservi plusieurs paroisses et en dernier lieu celle de Saint-Marcel : on lui doit la construction de la chapelle de la rue Pierre-Nicole et c'est là qu'a eu lieu le service funèbre de celui auquel ces lignes sont consacrées. Dans ces paroisses luthériennes, une majorité de familles alsaciennes déracinées par l'annexion, et qu'il fallait réconforter et aider de toutes les façons, si bien qu'à Paris même l'Alsace restait vivante. Et chaque année, les vacances ramenaient la famille du pasteur en Alsace près des amis et des parents et surtout près de l'ancêtre qui dans sa retraite studieuse a su éveiller la vocation historique du jeune Parisien. Ce milieu pastoral une certaine façon de prendre la vie, le désir de se dévouer, d'être vraiment utile, autant d'éléments à retenir.

Après des études secondaires au Lycée Janson de Sailly et au Lycée Buffon, Charles Schmidt devient étudiant à la Sorbonne où il passe sa licence et élève de l'Ecole des Chartes d'où il sort avec le titre d'archiviste-paléographe et avec un travail sur un précurseur de Louvois et de Colbert, Sublet de Noyers, qui a contribué à organiser les armées françaises au temps de la guerre de Trente ans. Une partie de ce travail paraîtra plus tard dans la *Revue d'Histoire Moderne.* Il devient chef de Cabinet du Préfet Paul Boegner à Orléans, il est chargé de mission dans des archives à l'étranger, ce qui lui permettra de publier en 1897 une étude sur le fonds France aux Archives de Bâle et en 1900 un rapport sur son voyage d'archives. Il est nommé en 1897 archiviste du département de l'Yonne, puis en 1899 archiviste aux Archives Nationales.

L'activité de Charles Schmidt aux Archives a été considérable. Il est chargé du classement et de l'inventaire de la période contemporaine et il donne en 1907 un volume qui reste indispensable sur les Sources de l'Histoire de France depuis 1789 aux Archives Nationales ; il publie aussi dans la *Cambridge Modern history,* une étude sur les sources de l'histoire de l'Empire. Secrétaire de la commission des documents historiques de la Révolution, il publie en collaboration avec F. Gerbaux, les Procès-Verbaux des Comités d'Agriculture et de Commerce des Assemblées révolutionnaires qui forment quatre volumes parus de 1906 à 1910, puis en 1910 et en 1912 deux autres volumes sur l'Industrie et le Commerce de 1788 à l'An XI, sur leur législation, leur administration et leurs sources. D'autre part, il fait partie d'une équipe de jeunes chercheurs, tels Brière, Caron, Bourgin, qui désirent rajeunir les méthodes et les recherches historiques ; il fonde avec eux la Société d'Histoire Moderne, puis la *Revue d'Histoire Moderne ;* il en est pendant quelques années le secrétaire, il y fait des communications, il y donne des études, des comptes rendus. Il n'oubliera jamais la Société et quand on célébrera son cinquantenaire, on lui demandera de rédiger un message.

Toutes ces activités ne l'empêchent pas de préparer ses thèses de doctorat ès lettres qui sont soutenues et publiées en 1905. L'une concerne le grand-duché de Berg (1805-1813) et elle est récompensée par l'Académie des Sciences morales ; l'autre a pour thème la Réforme de l'Université impériale en 1811. Il publie aussi dans diverses revues comme la *Revue Historique* ou la *Revue de Paris*, des articles sur l'industrie du grand-duché de Berg, la crise industrielle de 1788, un essai de statistique industrielle en l'An V, le travail des enfants dans l'industrie, les documents de l'histoire économique du XIXe siècle, les débuts de l'industrie cotonnière en France, Anvers et le système continental. Ces travaux, dont certains paraissent après la guerre, d'autres encore, plus récents, comme une étude sur les archives économiques modernes précisent l'orientation du savant. Attaché à la période de la Révolution et de l'Empire, il en étudie surtout les problèmes économiques et sans les circonstances il aurait donné une histoire du blocus continental à laquelle il s'était longuement préparé ; il a été un des initiateurs de l'histoire économique, il a dirigé et conseillé maintes recherches et publications et son rôle sur ce plan ne saurait être négligé.

Cependant l'Alsace n'était pas oubliée, à preuve une étude sur l'industrie cotonnière dans le Haut-Rhin en 1806 et un ouvrage paru en 1912 sur une conquête douanière : Mulhouse. La guerre va réaffirmer ces liens avec l'Alsace. Mobilisé, Charles Schmidt passe de longs mois dans la partie libérée, à Thann et Altkirch où il est affecté aux questions scolaires. En 1919, il est nommé Directeur des Archives d'Alsace-Lorraine et passe plusieurs années à réorganiser les archives et aussi les bibliothèques. Chargé de mission en Rhénanie, il publie en 1921 avec des collaborateurs, un ouvrage toujours utile sur les Sources de l'histoire des territoires rhénans de 1792 à 1814. D'autre part, il a retrouvé des documents secrets allemands du temps de la guerre et il en tire parti d'abord dans une brochure parue en 1919 qui a pour titre « Ce qu'ils auraient fait de l'Alsace-Lorraine » et qui est traduite en allemand, puis dans un livre important, édité en 1921 et couronné par l'Académie Française en 1923, traduit en allemand et en anglais sur les Plans secrets de la politique allemande en Alsace-Lorraine, 1915-1918. On rattachera encore à cette période alsacienne des articles dans *le Temps*, la *Revue Rhénane* ou la *Revue de Paris*, par exemple, un article sur Mulhouse dans notre Alsace-Lorraine, un autre intitulé : « Devant la statue de Lezay-Marnésia ». Le contact avec l'Alsace ne sera jamais rompu : attaches familiales, voyages d'inspection, collaboration à des journaux alsaciens et jusqu'à la fin la vice-présidence du Conseil d'Administration de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg.

En 1923, Charles Schmidt se réinstalle à Paris et reprend son activité aux Archives Nationales. Ses recherches d'histoire économique le mènent à étudier de plus près la crise sociale et économique du milieu du XIXe siècle. Il fait partie de la Société d'Histoire de 1848. Il publie, en 1926, un livre généreux sur les journées de juin 1848 et plus tard lors de la commémoration du Centenaire de la Révolution de 1848, il donnera un autre ouvrage intitulé : « Des ateliers nationaux aux barricades de juin ». Tout semblait présager une carrière strictement scientifique quand, en 1927, une vie nouvelle s'offre. Charles Schmidt va s'y engager non sans regret parfois pour l'œuvre abandonnée, mais avec le sentiment qu'il peut encore servir et la volonté d'être toujours plus utile.

Nommé, en 1927, Inspecteur général des Archives et des Bibliothèques, Charles Schmidt gardera ce poste jusqu'en 1941. Il se voue entièrement à sa tâche, avec un succès unanimement reconnu. Des récompenses sans doute, la rosette en 1932, et des honneurs qui sont de nouvelles charges, de nouveaux engagements, la participation à des commissions, des comités, des conseils, la présidence de la Société de l'Ecole des Chartes, de la Société d'Histoire Moderne, de la Société de l'Histoire de 1848, de l'Association des Archivistes français, la vice-présidence de la Fédération internationale des Associations de Bibliothécaires, la participation aux Congrès de cette fédération à Zürich et à Madrid. Et pour en revenir au travail même de l'Inspecteur, que de voyages, de rapports, de séances de commissions, de démarches ! Mais cette activité ordonnée mène à des résultats durables. Charles Schmidt a joué un rôle décisif dans l'élaboration du statut des bibliothécaires et c'est grâce à lui que le corps de ces derniers a pris plus d'autorité. Il a contribué à l'agrandissement ou à l'amélioration de l'aménagement de plusieurs archives et bibliothèques ; il s'est intéressé à l'extension des bibliothèques dans les campagnes et à la création de bibliobus. Si les bibliothèques municipales sont plus riches en crédit et mieux équipées, si elles sont plus fréquentées, si le goût de la lecture s'est developpé depuis une génération, c'est à lui qu'on en est redevable. Pensant à l'avenir, il s'est efforcé de rendre populaires les bibliothèques pour enfants et il y a réussi : les petits Français lui doivent d'avoir maintenant un peu partout une section dans les bibliothèques. Il ne se lassait pas d'attirer l'attention sur le rôle de la bibliothèque : lectures à l'Académie des Sciences morales sur les bibliothèques d'enfants ou sur la lecture publique en France, article dans la *Revue de Paris* sur les bibliothèques pour enfants, notice sur les bibliothèques pour tous dans le Tome XVIII de l'Encyclopédie française, communication au Congrès de Madrid sur les bibliothèques et la vie moderne, autant de travaux sur les problèmes qui lui tiennent à cœur et dans

cet apostolat en faveur de la lecture, il est permis de retrouver la passion de la Réforme pour le Livre.

Charles Schmidt a su occuper les loisirs apportés par la retraite. Il continue à écrire des articles, à s'occuper des Sociétés qui lui sont chères. Il va travailler plusieurs fois par semaine à la Commission des Archives diplomatiques au Ministère des Affaires Etrangères et il assure avec des collègues le choix et la publication en plusieurs volumes de documents diplomatiques sur les origines de la grande guerre. Il lit beaucoup. Il s'intéresse aux travaux entrepris par les jeunes. Il les conseille et les encourage avec une bonté et une clairvoyance qui leur sont précieuses. C'est à lui que telle thèse de doctorat doit d'avoir pu être achevée et, la veille de sa mort il lisait encore le manuscrit d'une thèse d'un élève de l'Ecole des Chartes, un jeune Alsacien, le fils du pasteur de Colmar. Sa vie de famille si longtemps heureuse avait été attristée par la mort prématurée de son fils, un jeune magistrat promis à un bel avenir, puis par celle de son épouse ; l'affection de ses filles et des ses petits-enfants, la joie de la naissance de son arrière-petit-fils Appia, la fidélité des amis l'avaient aidé à retrouver une sorte de sérénité et il a été jusqu'à la fin un de ces êtres de lumière et de paix qu'on n'oublie pas.

Et c'est ici qu'il faudrait dire les qualités humaines de notre Président avec plus d'abandon que nous ne le ferons. Une activité variée et féconde sans doute, et l'amour du travail, de la précision, de la vérité, le courage des décisions, mais aussi la franchise et la loyauté, la simplicité et le désintéressement, un abord direct avec de la gaieté et de l'humour, le désir de comprendre et d'aider, l'art inné de créer des contacts humains et c'est parce que l'Inspecteur général est devenu le conseiller et l'ami de maints de ses administrés qu'il a pu exercer une action profonde et durable et laisser un souvenir si vivant. Enfin, un élan perpétuel, instinctif pour les grandes causes, les opprimés et les déshérités, une générosité qui rappelait parfois l'esprit de 1848 et qui était pétrie de l'idéal évangélique. Beau-frère d'universitaires, fils et frère de pasteur, Charles Schmidt avait su concilier la science et la foi. Il a servi la cause protestante. Il s'est intéressé à l'Armée du Salut. Il était membre du Comité de la Société des Amis de la Faculté de Théologie protestante de Paris. Il avait été élu membre du Comité de notre Société dès le 14 octobre 1924 ; il en était devenu le vice-président en 1937 et le président en 1946.

L'activité de Charles Schmidt dans le sein de notre Société a correspondu à une période déplorable de la vie de cette dernière. Années noires de la guerre où il fallait se protéger des curiosités de l'occupant, trop intéressé par nos collections, par le fichier et les documents qui concernent les huguenots expatriés. Années difficiles de l'après-guerre où il fallait s'oc-

cuper de problèmes matériels plus que des recherches historiques et d'un comité à l'autre lutter pour obtenir du papier et veiller à la situation financière. Malgré tout, la Société n'a jamais cessé son activité, et Charles Schmidt y a contribué. Quand la situation a pu être à peu près rétablie, il a pensé qu'il était temps de remettre sa démission, en novembre 1949, mais il a continué d'assister souvent au comité, Il n'a cessé de penser à la Société et ses vœux sont connus. Il souhaitait qu'elle s'occupât davantage du XIX[e] siècle, qu'elle accueillît des travaux ou des documents sur les milieux protestants, sur le rôle du protestantisme dans la vie intellectuelle ou économique. Il lui semblait qu'il serait utile de mieux connaître la place du protestantisme dans la nation et ces vœux seront certainement entendus par de nouveaux historiens du protestantisme français.

F.-G. Pariset.

On devient membre de la Société en souscrivant un abonnement au *Bulletin* ou en versant, une fois pour toutes, une somme de 10.000 francs.

Chèque postal de la Société : Paris, 407.83

BIBLIOTHEQUE ET MUSEE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS, fondés en 1865, installés en 1885 rue des Saints-Pères, 54 (72.000 volumes imprimés ; 12.000 manuscrits). *Conservateur :* M. le professeur Ph. de FELICE.

La Bibliothèque est ouverte : *lundi, mardi, mercredi, jeudi, de 2 heures à 5 heures.* (Métro et Autobus : St-Germain-des-Prés) ; elle est fermée du 14 juillet à fin septembre

MUSEE DU « DESERT » fondé en 1910 au Mas Soubeyran, par Mialet (Gard), par F. PUAUX et Edm. HUGUES.
Conservateur : P.-Ed. HUGUES.

MUSÉE CALVIN, ouvert en 1930, Place Aristide-Briand, à Noyon (Oise) A*dministrateur*: S. MOURS.

MUSÉE DU VIVARAIS PROTESTANT (Maison de Marie Durand), au Bouschet-de-Pranles (Ardèche) ouvert en 1932.

MUSÉE DU BAS-POITU, **Fondation Bage**, Le Bois Tiffrais, Monsireigne (Vendée).

DONS ET LEGS
A LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

L'article 418, § 2, du décret du 27 décembre 1934, portant codification des lois relatives à l'enregistrement, fait bénéficier du tarif réduit de 10 fr. 80 pour cent les donations et legs faits à des établissements reconnus d'utilité publique qui mettent leurs collections artistiques ou littéraires à la disposition du public.

La Société de l'histoire du Protestantisme français rentre dans la catégorie de ces établissements. Afin d'éviter toute difficulté et toute réclamation de droits supérieurs par le fisc, la formule suivante doit être employée pour les legs :

Je donne et lègue à la Société de l'histoire du Protestantisme français, reconnue d'utilité publique, dont le siège est à Paris, 54, rue des Saints-Pères, la somme de .... francs, franche et quitte de toutes charges, de tous frais, et spécialement des droits de mutation par décès, ladite somme [ou les revenus de la dite somme] devant être employés à l'achat d'œuvres d'art, d'objets ayant un caractère historique, de livres, d'imprimés, de manuscrits destinés à figurer dans la Bibliothèque de la Société ou de ses musées, conformément aux dispositions de l'article 418, § 2, du décret du 27 décembre 1934.

Banquiers : MM. VERNES, 29, rue Taitbout, Paris (9e). Chèques post. : Paris, 2071.

Le Directeur Gérant : DE FÉLICE.

Alençon.- Imp. Corbière & Jugain.